

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 14 janvier 2021, s'est réuni sous la Présidence de Mr Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane- Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE (arrivée à 20h12), Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne ÉGAL, Benoît FLORENCE, **Conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Patrick OMHOVERE a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Antoine BRELIER-MURRY a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Elke SÜBERKRÜB a donné pouvoir à Suzanne ÉGAL

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr LEBRUN désigne Vincent GUILLON comme secrétaire de séance.

Mr LEBRUN : « Aujourd'hui nous avons une séance avec uniquement cinq points à l'ordre du jour dont deux sujets importants pour la Ville de Viroflay, d'une part, le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2021 et d'autre part le vote de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que nous avons initiée il y a quelques mois.»

Mr LEBRUN : « J'ai eu une remarque de Mme ÉGAL, portant sur le fait qu'elle ne participait pas au vote et qu'elle s'était absentée pour le vote d'une délibération. Mme CHOPARD, vous avez une remarque ? »

Mme CHOPARD : « Oui, j'ai une remarque, page 7 du compte-rendu, lorsque nous avons évoqué les aides aux particuliers, pour la réhabilitation thermique des bâtiments, il est écrit dans le compte-rendu, je vous cite Monsieur le Maire : « Je crois que sur un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour certains foyers, l'aide pourrait être de mille euros ». Or ce que vous avez dit, exactement, c'est : « Je crois que sur un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros, pour certains foyers, l'aide pourrait être de mille euros, quelque chose comme ça, le truc n'a aucun intérêt. » Donc, nous demandons à ce que le compte-rendu soit modifié avec l'intégralité de vos propos. »

Mr LEBRUN : « Je réécouterai précisément, si je l'ai dit, c'est que je le pense. Le truc, c'est mille euros pour plusieurs dizaines de milliers d'euros de travaux en l'occurrence, ce qui est très peu »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal du 17 décembre 2020

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mr LEBRUN : « Le débat d'orientations budgétaires se fait dans un cadre réglementaire défini qui est d'ailleurs de plus en plus défini, puisque ce débat doit être transmis au Préfet et au Président de l'intercommunalité. Ce débat d'orientations budgétaires n'est pas un budget, ce sont des orientations, et les chiffres proposés peuvent changer dans les semaines qui viennent jusqu'au moment du budget. C'est le budget, évidemment, qui fera foi sur l'exécution budgétaire de l'année 2021. Je tenais à le dire, ce n'est pas un débat de chiffres à l'euro près mais un débat sur les orientations, en fonctionnement, en recettes et en dépenses puis dans la partie investissement, dans laquelle on décline un certain nombre de programmes de projets que nous avons envisagés et qui ressemblent peu ou prou à ce que nous nous étions engagés à faire dans notre programme électoral. Je laisse la parole à Monsieur ISSAKIDIS.

Mr ISSAKIDIS : « En introduction vous est présenté le cadre législatif et réglementaire qui a été évoqué cette année, dans un contexte singulier, puisqu'on ne sait pas si, dans les semaines qui viennent, la prolongation de l'état d'urgence sera effective jusqu'au mois de juin.

Le contexte est assez volatil du point de vue de la construction financière, budgétaire, puisque l'on a l'aléa du marché immobilier qui est chancelant, l'incertitude de l'économie et de l'emploi, un surendettement qui est colossal et inégalé. Tout cela s'ajoute à un certain nombre d'éléments extérieurs qui ont une incidence sur les éléments structurants de ce débat. Parlons de la taxe d'habitation 2021 : vous n'êtes pas sans savoir qu'elle a fait l'objet d'une réforme lourde et profonde à partir de 2017. Elle est en train d'être mise en place complètement et va chambouler nos recettes.

Autre contexte, celui de la Région Île-de-France : depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous sommes dans le cadre du CPER (Contrat de Plan État/Région) qui va être soumis à des

consultations durant l'année. Il faut savoir que ce CPER a mis un peu plus d'un an à avancer d'octobre 2019 pour aboutir fin 2020. Je vous invite à regarder sur Internet le constitutif de ce Contrat de Plan État/Région. En résumé, il y a 3 Md€, qui sont budgétés à différents objets, sur lesquels nous reviendrons en voyant un certain nombre de projets que l'on a envisagés dans ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Du côté des Territoires, aussi : FEDER-FSE 2021-2027 est intéressant. Ce nouveau plan dote la France de 27,5 Md€ sur 7 ans et la bonne nouvelle, c'est que 77 % de ce budget sera cogéré par les Conseils régionaux. D'autant que onze thèmes vont être financés et parmi ces thèmes, trois ont attiré mon attention particulièrement : le changement climatique, la transition énergétique et l'environnement, des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Une phrase rapide sur le PLF 2021 (Projet de Loi de Finance) : comme tous les ans, nous constatons un gel ou des baisses des dotations de l'État.

Le budget d'assainissement a été transféré à Versailles Grand Parc depuis l'année dernière. Enfin, le plan de relance du gouvernement est un potentiel intéressant. En réalité, selon moi, c'est une sorte de capitalisme d'État qui essaye, au travers d'un plan d'endettement massif, de mettre en place une doctrine keynésienne de la relance, de la faible demande, de la faible offre, du chômage fort, de la sous-utilisation du capital.

Cela a déjà été fait depuis les années 70, et on sait comment cela se termine : en général, au bout de trois ou quatre ans, voire avant, c'est un plan de rigueur qui se présente à nous. Mais pour la partie qui pourrait nous intéresser plus directement, ce plan de relance, nous promet qu'il va y avoir des clauses de revoyure à différents moments dont une augmentation de la DSIL. La fameuse DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) est peut-être un élément qui pourrait venir abonder notre budget en recettes. »

Mr LEBRUN : « Juste une chose, Mr ISSAKIDIS, j'ai entendu dire qu'il va falloir mettre fin au « quoi qu'il en coûte », donc, là aussi, cela nous prépare des avenir certainement encore plus incertains. »

Mr ISSAKIDIS : « Oui, d'autant que l'on sait bien que le « Quoi qu'il en coûte », s'arrête au seuil des budgets des collectivités qui en payent souvent les pots cassés.

Je vous invite à une lecture très intéressante, le dernier numéro de « Que Choisir ». Il est intéressant parce qu'il fait le point, justement, de tout le panel des rénovations énergétiques qui est totalement décourageant du point de vue des formalités administratives à mettre en place.

Juste un point très précis, puisque nous avons eu l'occasion, à différents endroits de nous voir reprocher de ne pas relayer tous les systèmes d'aides en direction des particuliers. Il y a une règle d'or : si vous ne réalisez pas de travaux occasionnant plus 35 % d'efficacité énergétique, c'est aucun soutien financier. Et, nous le verrons à l'occasion de la présentation de la modification du PLU, que l'architecte des bâtiments de France refuse, par exemple, des isolations par l'extérieur.

Enfin, la Région Île-de-France, beaucoup plus proche de nous, a lancé un plan de mobilisation qui vous est présenté avec des aides concrètes, à l'occasion de ce DOB, on ne va pas rentrer plus dans le détail, des budgets dont on voit à la fois la nature, les orientations dans la partie basse, avec des montants qui sont très précis. On va essayer de s'inscrire dans ce contexte budgétaire.

Une invitation à lire, si vous vous sentez une fibre européenne, les engagements du plan FEDER et ceux 2021/2027 tout est sur Internet, ce sont de bonnes lectures, vous le verrez, tout cela est intéressant et en plus, de plus en plus proche de nous, puisqu'à la main des Régions dorénavant pour une grosse partie.

Côté Plan de relance, après un espoir qui est monté quand même assez fort, il y a une petite déconvenue puisque vous le voyez sur le document officiel daté du 14 décembre qui annonce une bonne nouvelle : « 650 M€ » dédiés à la rénovation technique des bâtiments publics. Donc, ça, c'était le 14 décembre : « Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales », donc, on se dit : « Territoriales, c'est nous, on est concerné » et puis le 15,

c'est-à-dire dès le lendemain, production d'une annonce de presse, sur le site de la Préfecture, où on découvre qu'il y a déjà la première tranche de 23 millions et quelques, qui a déjà été phagocytée pour rénover tous les bâtiments que vous voyez : le ministère des Armées, gendarmeries, ministère de la Justice... Déjà, chapeau, parce qu'une instruction de 62 dossiers en 24 heures, entre le 14 et 15 décembre, je retiens. Probablement que la prochaine fois que l'on soumettra un dossier, on pourra exiger encore plus de rapidité, puisqu'apparemment, ils en sont capables. Je ne soupçonne pas un instant qu'ils aient eu les informations avant tout le monde, ce n'est pas possible.

En revanche, côté collectivités, c'est la part congrue, vous le voyez, très peu de choses, les montants parlent d'eux-mêmes, sur le DSIL, dont on parlait au début, qui s'appelle Dotation de Soutien à l'Investissement, donc les montants que vous voyez, on prend tout, je vous rassure, on ne va pas faire les difficiles, mais on constate qu'il y a très peu d'initiatives en matière de rénovations énergétiques, d'efficacités énergétiques, et pour cause : quand vous prenez connaissance de dossiers au dernier moment, vous n'avez pas le temps d'instruire sérieusement, des dossiers, là où d'autres, apparemment, à hauteur de 62 projets ont largement eu le temps d'avoir les documents avant tout le monde. Donc, il n'y a pas énormément de travaux qui plaident dans le sens voulu par ce plan de relance, mais on va y venir. C'est sûr que les travaux de rénovation d'une nef ou d'une église, n'ont pas forcément a priori, un caractère de développement durable. Mais on y viendra. Je voulais le montrer, pour ne pas que les collectivités soient accusées de ne pas jouer le jeu ou de ne pas être à la hauteur des ambitions énergétiques ou des transitions, puisque l'on voit, par le jeu des dates que nous n'en avons pas eu le temps.

Contexte général de la France :

Sur le graphique de gauche le solde de déficit public en pourcentage, du PIB, donc gros plongeon en 2021, trajectoire de redressement tout au long de 2021, 2022, 2025... et puis le graphique de droite, envolée, explosion de la dette publique. On arrive à des niveaux extrêmement dangereux puisque comme il est indiqué : -10 % du PIB. Les trajectoires, on a un peu de mal à les croire, puisque ça fait quand même des années et des années que l'on nous promet des trajectoires, et d'année en année, quand on fait les comptes administratifs, on se rend compte que les trajectoires sont toujours déviantes par rapport aux annonces, surtout du côté des instances de l'exécutif national. Je rappelle que ces dernières années, hormis 2020 dont on n'a pas encore les chiffres, le bloc communal est bénéficiaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas en déficit, il est en surbudget et contrairement à ce que l'on croît, jusqu'à fin 2019, le système de protection sociale l'était aussi. Donc, le déficit venait toujours de la même source, on la connaît. Donc, on a un peu de mal à avaler ces trajectoires, mais pour l'instant, c'est ce que l'on nous présente. Toujours est-il que c'est quand même un élément structurant de notre budget, de notre débat, parce que c'est une exposition majeure aux risques financiers. C'est-à-dire que l'on comprend bien, en voyant ces courbes que le pays est exposé finalement aux volontés de ceux qui fixent les taux d'intérêt. On nous dit : « Oui, mais les taux d'intérêt sont négatifs, il n'y a pas de problème, il ne faut pas tout peindre en noir »... Une des seules raisons qui font que les taux d'intérêt sont négatifs pour la France, c'est que l'on a le système fiscal le plus performant du monde. N'allez pas croire autre chose. L'Allemagne nous tient un peu, aussi, par son activité et son dynamisme économique, mais c'est à l'extérieur même des éléments structurants financiers qu'il faut chercher les raisons de ces taux d'intérêt négatifs. Si demain l'Allemagne tousse, les taux d'intérêt vont s'envoler, c'est-à-dire que nous ne pourrons plus aussi facilement qu'aujourd'hui faire face à la dette. Et quand on ne fait plus face à la dette au niveau national, à un moment donné, c'est inévitable, un appel à l'effort commun à la grande union est fait et là, les collectivités seront mises en jeu. Donc, c'est là qu'est le danger. Pour comprendre le mécanisme en une phrase très rapide : derrière tout cela, il y a ce que l'on appelle le « quantitatif easing », je ne vais pas entrer dans les détails, mais en gros, c'est ce que tout le monde entend à la télé, à la radio, qui montre comment la Banque Centrale Européenne, rachète de la dette des pays et évite une démonétisation de ses obligations ou de ses moyens de financement. C'est la seule raison pour laquelle le système tient avec la solidité financière de l'Allemagne qui n'est pas à ce

niveau d'écroulement comme la nôtre. Si demain, cela se grippe un peu, on est exposé, potentiellement, puisque ça sera une contrainte forte à un rebelotage extrêmement lourd, de la loi de finances. On sera forcément impacté d'une façon ou d'une autre.

Dernier point concernant le contexte : la COVID, avec un récapitulatif qui vous est présenté, montrant l'impact financier pour Viroflay en 2020. À la fois en défaut de recettes, 840 000 € et des dépenses supplémentaires à hauteur de 350 000€ parce qu'il a fallu, vous le savez, des masques, des tests, les plexiglas, etc. Tout cela a un impact, évidemment. Ce qui est un peu structurant pour 2021, hormis le fait qu'évidemment, je ne sais pas comment va évoluer tout cela du point de vue sanitaire, je ne m'aventurerai pas sur ce sujet, par contre, ce que sais, avec certitude, c'est que la loi de finances rectificative n° 3, donc, votée par l'Assemblée, a décidé de ne pas compenser, en 2020, les pertes de recettes tarifaires des collectivités territoriales. C'est-à-dire que la grande majorité des 840 000 € de perte de recettes, l'État, par loi de finances rectificative n° 3, nous a dit, à nous, collectivités : « Vous vous débrouillez ». Donc, ne voyant pas, pour ma part, une résolution rapide du problème du COVID, je me dis qu'il est probable, que l'on continue sur cette tendance. Donc à vérifier, à surveiller tout au long de l'année, et donc, évidemment, tout cela a un impact sur nos budgets.

Malgré tout cela, on a quand même réussi à poser un certain nombre d'objectifs, de priorités et d'accompagner tout cela par des orientations budgétaires.

L'urbanisme, le logement avec la poursuite du programme Viroflay 2025 ;

La sécurité des habitants avec un renforcement de la police municipale, c'est un objectif qui est fixé, qui est en cours de réalisation ;

Évidemment le commerce local, qui est indispensable, c'est l'un des seuls petits branchages qui constitue le lien social entre ceux qui peuvent encore sortir dans la rue, à différents moments, se croiser, avoir un minimum d'échanges. Le commerce local est un élément de plus en plus central dans la construction du lien, en l'état actuel des choses, là où les théâtres sont fermés, les sports supprimés ; Une politique environnementale pragmatique qui vise à aller concrètement vers des choses qui fonctionnent, qui sont mesurables et beaucoup moins vers cette tendance pour d'autres strates de faire des rapports ou des méta-rapports, on en a suffisamment. Donc, une orientation très claire dans ce sens ;

La poursuite du programme d'accessibilité ;

Le plan de rénovation des voiries ;

Et des investissements.

Ces deux derniers points étant indispensables, car dès lors que l'on cesserait, pendant une année ou deux de maintenir des infrastructures, maintenir les bâtiments, il est inévitable que deux, trois ou quatre ans après, nous nous retrouverions avec des montants très supérieurs à engager en vue de rattraper ce qui n'a pas été maintenu en temps et heure.

Et donc, en regard de tout cela, nous réitérons un certain nombre d'orientations financières à ce stade du DOB, donc, modulo, évidemment, l'ensemble des incertitudes et de la volatilité et du traitement erratique d'un certain nombre de situations sanitaires auxquelles on pourrait faire face, que l'on ne peut pas connaître aujourd'hui, mais nous ne cédon pas à un catastrophisme obscur, puisque :

Pas d'augmentation de la fiscalité ;

La stabilité des tarifs, on verra cela tout à l'heure, nous allons balayer, un à un tous ces points en donnant des précisions ;

Un endettement limité ou maîtrisable ;

Et, le dernier point, qui fait écho à ce dont je parlais en relatant, à la fois, ce qu'il se passe au niveau de la région et aussi de l'Europe, maximiser nos recherches de subventions auprès de tous nos partenaires actifs..

Comme c'est le premier DOB, pour un certain nombre de nouveaux élus, on a rappelé la structure de la construction budgétaire et je le rappelle, comme l'a indiqué Mr le Maire en introduction, que l'on n'est pas sur le vote du budget. C'est aux fins de mieux comprendre ce qui va suivre que cette articulation entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement est rappelé à l'écran.

La liaison, la charnière entre ces deux qui sont constituées de dépenses et de recettes est le résultat de la section de fonctionnement qui doit être excédentaire, puisque nous, collectivités, devons présenter des budgets à l'équilibre par obligation. Cet excédent vient alimenter les recettes du budget d'investissement. Donc, on voit à quel point, dans ce schéma qui nous est imposé, ce n'est pas un choix comptable de notre part, à quel point il est important de maîtriser les dépenses et les recettes sur la partie fonctionnement de sorte à pouvoir disposer d'une capacité d'investissement. C'est donc sur ce canevas, cette grille de lecture que viennent s'inscrire les services techniques, les bâtiments, la voirie, les services supports, tout ce qui touche à l'informatique, au service du personnel, mais aussi les services aux habitants, les affaires économiques, la police municipale, la petite enfance, les crèches... tout cela s'inscrit budgétairement dans ce canevas qui vous est présenté à l'écran. Et ce canevas est le même que l'on parle du BP (Budget Primitif) du CA (Compte Administratif) ou d'une DM (Décision Modificative) Nous avons posé des hypothèses chiffrées, quantitatives cette fois, sur le canevas que je vous ai présenté juste avant : on trouve les dépenses à hauteur de 21,1 M€ et les recettes à hauteur de 22,8 M€ ;

La différence, c'est-à-dire $22,8 - 21,1$ est de 1,7 M€ qui est notre capacité d'autofinancement qui viendra abonder, si nous confirmons ces chiffres au moment du vote budgétaire, les recettes d'investissement.

Si on regarde très rapidement le détail des grands chiffres qui vous sont présentés :

Tout d'abord, les dépenses de personnel à hauteur de 11,6 M€, c'est une estimation, encore une fois, nous sommes bien dans un DOB. Ce chiffre par rapport à l'année précédente a légèrement évolué, il est en train d'être affiné ;

Je vais à chaque fois vous donner une petite indication, brève, je vous rassure, vous indiquant ce que vous trouvez dans chacun de ces chiffres.

7 M€ pour les autres dépenses courantes : les contrats d'entretiens, le balayage des rues, les énergies, électricité, chauffage des écoles, la matière première des repas qui sont servis, tant dans les écoles qu'ailleurs. Ça inclut aussi des services que l'on retrouvera plus tard en matière de petite-enfance. Tout cela est dans les 7 M€, qui constituent les dépenses liées à la nécessité de fonctionnement des services ;

Puis les subventions et autres charges : 1,6 M€ : on y trouve essentiellement la caserne des pompiers de Viroflay, car cette caserne nous coûte 550 000 € par an, pour pouvoir la maintenir sur place et je pense qu'elle rend de grands services. Avoir une caserne de pompiers à proximité, c'est quelque chose d'important, ne serait-ce que pour pouvoir disposer d'une aide éventuelle, rapidement. Et on y trouve également, des subventions aux associations et le coût du démarrage du centre aquatique des Bertisettes qui est prévu dans le courant de cette année. Plus des prélèvements qui portent des noms comme le FPIC, que l'on subit depuis des années. Sur l'avant-dernière ligne il est marqué : « FPIC + autres prélèvements » ; dans ces 800 000 €, une fraction, pas énorme, mais à hauteur de 60 000 € en 2020, et on prévoit de l'ordre de 75 à 80 000 € pour 2021, à payer du fait de la perte de recettes de l'État après la mise en place du FPS, le forfait stationnement. Assez étonnement, on nous a écrit, après la mise en place de ce système, que la police n'avait pas assez verbalisé, et du coup, il manquait de l'argent et on devait payer ce différentiel. En gros, c'est une espèce de taxe à la carence de verbalisation. Je trouve que la nature même de flux de 60 à 80 000 € questionne quant à la pertinence de taxer les communes parce que leurs habitants ou les gens qui y passent ne commettent pas assez d'infractions. Je trouve ça assez choquant sur le plan intellectuel. Mais c'est dans ces 800 000 €, on l'a compté, à concurrence qu'un jour, des dispositions changent pour que tout cela prenne un sens plus commun.

Des recettes de fonctionnement à hauteur de 22,8 M€, c'est ce que nous estimons aujourd'hui, dans l'attente d'un budget plus précis, dont les impôts et taxes se montent à 15,7 M€, les impôts et taxes, la fraction d'impôts directement visible par les Viroflaysiens, c'est-à-dire la partie taxe foncière et ancienne taxe d'habitation, ne constitue que 11,5 M€ de ces 15,7 M€, le reste étant ce qui s'appelle FNGIR, droits de mutation... que nous avons posé à un niveau plus bas pour les droits de mutation. Les droits de mutation étant la part que la Ville perçoit sur les transactions immobilières. Nous avons posé une hypothèse à 1,2 M€ pour

l'année 2021, après une estimation au budget de l'année de 1,3 M€, mais on anticipe une baisse, un certain tassement de ces recettes.

S'en suivent d'autres produits et services parmi ces produits et services à hauteur de 3,4 M€ : services aux usagers pour le périscolaire ou la petite-enfance qui constituent le gros de ce budget. Nous n'envisageons pas d'augmentation budgétaire, on va retrouver ça un peu plus loin. Plus des dotations et subventions à hauteur de 3,6 M€, sur lesquelles je ne détaille pas, hormis que 1,2 M€ sur ces 3,6 M€, proviennent de la Caisse d'allocation familiale pour les crèches et le périscolaire et 1,6 M€, le deuxième gros morceau de ces 3,6 M€ est constitué de la dotation globale de fonctionnement, qui est en baisse constante»

Mr LEBRUN : « Juste une petite précision, sur la slide précédente, vous avez fait référence à la caserne des pompiers, qui nous coûte 550 000 €, mais en fait, nous n'aurions pas de caserne, nous payerions quand même 550 000 €. Ce n'est pas une garantie de l'avoir sur place. C'est la contribution de chacune des villes au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours, que l'on ait ou pas de caserne. Je tenais à le préciser, parce que si jamais, il y a une refonte des casernes dans les Yvelines et que celle-ci disparaissait, on continuera à payer. »

Mr ISSAKIDIS : « C'est tout à fait cela, comme le rappelle Mr le Maire, je ne l'ai pas expliqué en détail, mais pour ceux qui connaissent Viroflay depuis longtemps, la caserne est sur place depuis plusieurs décennies. Mais oui, tout à fait, nous payerions de toute façon.

Là, un graphique sur lequel je ne vais pas m'attarder, qui reprend en proportion et en euro absolu, les chiffres que nous balayions précédemment ; vous y retrouvez l'apport principal en recettes, puisque ça pèse 69 % de nos recettes. 69 %, c'est considérable, mais c'est en même temps un peu trompeur, car dans ce chiffre, s'intègre l'ex ou la future ex taxe d'habitation dont, en réalité, les modalités de mise en place indiquent une forme de perte d'autonomie des collectivités sur cette part de revenus qui était très importante. Bien qu'elle sera remplacée par une fraction de la taxe foncière que le Département nous cédera, c'est en ça que je faisais référence dans mon contexte budgétaire à une image en parlant du baigneur à qui peut-être, sûrement même, le Département prêtera un t-shirt, en plus du maillot de bain qui lui reste. N'allez pas imaginer que 69 % de recettes provenant des taxes, indiquent une parfaite autonomie décentralisée de la France.

Un point historique, pour mémoire, qui n'a pas de lien direct avec le contexte 2021, mais il est intéressant d'en voir l'évolution et surtout d'imaginer ce que nous aurions pu faire si les choses avaient été différentes depuis 2012. Ce que l'on voit là, c'est la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dont j'ai parlé brièvement, puisqu'elle s'intègre comme une recette dans le budget de fonctionnement dont j'ai parlé précédemment. On voit, en bleu, l'évolution depuis l'année 2011, en l'espace de dix ans, elle a perdu plus de la moitié et à l'inverse, si vous considérez la courbe orange qui est cumulative de ce que d'année en année nous perdions à la fois en budget, mais aussi en autonomie d'action, parce que, n'oubliez pas, tout cet argent, comme je l'indiquais, dès lors qu'il est excédentaire d'une façon ou d'une autre du budget de fonctionnement, vient abonder à l'investissement. Une autonomie sans moyen, ça n'est pas une autonomie. Dans une négociation où vous n'avez que le poids des chaînes à négocier, autant passer à autre chose. Et on voit, en 2021, si vous regardez la courbe orange, 11 558 000 €, c'est ce que nous n'avons plus reçu depuis 2012, en cumulé. On peut imaginer sans difficulté, ce que nous pourrions faire avec cet argent, si nous avions pu en disposer et l'utiliser autrement. Et donc on retrouve en 2021, 1,6 M€ avec une baisse de 52 000 € de la DGF. On n'a plus la pente vertigineuse des années 2015, 2016, 2017, où là, ça a été beaucoup plus rapide et difficile à amortir. C'est bon, on est habitués à être moins pauvres, on sait gérer, on vit autrement. . À l'inverse ce qui est là, très peu prévisible, c'est ce que l'on appelle les droits de mutation : DMTO en langage comptable administratif, qui est très dépendant, finalement du dynamisme du marché immobilier. Évidemment, l'immobilier n'est pas notre cœur de métier, donc personne ne pourra nous faire grief de ne pas prévoir, à 30 % près, quelle sera la fraction de droit de mutation qui reviendra en recettes dans notre

budget, il y a un facteur d'aléas, on le voit. Nous faisons, en permanence, de petites études, de petites projections, des analyses de marché, dans notre coin, je vous rassure, on ne consacre pas un budget à faire des études de marché du secteur immobilier partout en France, mais on essaye d'estimer au moment de la construction budgétaire, au mieux, ce que pourrait être ce budget des DMTO. On n'y arrive pas toujours, vous voyez la différence, de temps en temps, les courbes se croisent, mais c'est presque plus une coïncidence qu'autre chose. Voilà donc un complexe d'aléas, assez compliqué, là aussi, à maîtriser, mais on sait gérer en moyennant ce risque avec d'autres.

J'en parlais au tout début, dans les orientations, en indiquant que nous n'avions pas l'intention d'augmenter les recettes tarifaires, c'est ce que vous trouvez en dernière ligne de cette diapositive qui vous rappelle que notre intention n'est pas d'aller vers une augmentation des tarifs en 2021. Nos recettes par rapport à notre budget 2020 initial qui se montait à un total de 3 337 000 €, finalement, a été revu à la baisse à 2 837 000 €. Pour la partie tarifée qui touche le périscolaire et la petite enfance, notre projection budgétaire sera à hauteur de 2 431 000 €, c'est-à-dire en dessous du budget initial de 2020, qui était de 2 576 000 €, mais en légère hausse malgré tout, par rapport au BP 2020 total qui est donc la révision du BP 2020 initial, estimant que les choses environnantes seraient plus favorables au cours de cette année, comparées à 2020 en tout cas, permettant d'anticiper que probablement, il y aura plus de demandes autour du périscolaire et de la petite enfance, par un assouplissement d'un certain nombre de choses. Le reste, les 834 000 € correspondent à « Autres recettes » est un ensemble de petites recettes, qui, cumulées entre elles, constituent quand même 834 000 €, ce qui n'est pas négligeable, loin s'en faut.

Du côté des dépenses, on constate une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 970 000 € de plus correspondants à 4,8 %. Ces dépenses sont à la fois attachées à l'exécution d'une volonté politique, par exemple à la fraction de ces 970 000 € de surplus qui touchent aux dépenses de personnel, puisque nous aurons un renforcement des équipes de police municipale avec du personnel en plus. C'est aussi un ensemble de dépenses à hauteur de 483 000 €, c'est-à-dire un peu moins de la moitié, dont certaines sont ponctuelles, puisqu'il y a un certain nombre de dépenses cycliques qui reviennent toutes les deux, trois, quatre ou cinq années, et puis un ensemble d'autres dépenses qui ont un caractère plus récurrent, par exemple le fait de filmer nos Conseils municipaux, ce qui a un coût. C'est une autre charge, mais si nous ne le faisons pas, un peu à l'image du Conseil de défense, nos Conseils municipaux seraient à huis clos, au secret. Nous avons, à l'instar de cette infographie, la répartition de ces dépenses où vous retrouvez, en pourcentage :

Les dépenses de personnel à hauteur de 55 % c'est essentiellement de la masse salariale ;

Les autres dépenses que j'évoquais ;

Plus différents postes.

Parlons de la masse salariale et de la structure du personnel : Dans la fonction publique territoriale, il y a trois catégories d'emploi, qui s'appellent A, B ou C ; il vous est indiqué le nombre de personnes par catégorie : A : 54, B : 28, C : 270. Précisant le nombre de personnes à temps complet, et leur équivalent temps plein à titre d'indication. L'ensemble constitue une équipe de 352 emplois, dont la ventilation vous est donnée par filière Il y a certains titres qui sont un peu trompeurs, par exemple, si vous prenez le camembert orange qui s'appelle « Technique » on y voit 111 personnes. On pourrait imaginer que 111 personnes, c'est beaucoup, mais ça inclut les agents des écoles notamment, le caractère technique qui est alloué à ce groupe, à cette filière, n'indique pas forcément une technicité liée à un aspect de bâtiment, de voirie, d'informatique ou ce genre de choses. Pour parler des masses salariales, vous est rappelé, ce qui s'appelle les « CA », ce sont les Comptes Administratifs, c'est-à-dire le constat de l'exécution budgétaire en fin d'année. D'ici quelques mois, nous vous présenterons d'ailleurs, le compte administratif, le CA 2020, qui apparaît complètement à droite du tableau, suivi de la mention « prev » pour prévisionnel, puisqu'il n'est pas encore complètement figé, mais vous en voyez la progression, c'est l'Exécution Budgétaire. Il faut savoir que budgétairement, nous devons, c'est une obligation, porter au budget, le montant de l'enveloppe salariale, des personnels qui sont prévus d'embaucher ou d'être remplacés en

cours d'année, de façon complète, ce qui peut expliquer pourquoi, nous avons parfois des montants comme je l'ai indiqué à hauteur de 11,4 M€ pour un budget du personnel, alors qu'en Compte Administratif, c'est-à-dire en mesure d'exécution budgétaire au cours de l'année précédente, nous sommes plutôt dans l'ordre de grandeur de 10 M€ ou 10,5 M€. Cette différence provient de là, elle ne provient pas d'un défaut de planification, ou de prévision, mais de l'obligation faite de budgéter entièrement un poste. Évidemment, comme partout, on ne maîtrise pas, au jour près, la date de recrutement de quelqu'un ni nous ne maîtrisons le délai de préavis, pour les personnes qui rejoindraient Viroflay, venant d'un autre poste avant qu'elle rejoigne les équipes. C'est cet ensemble de choses qui créent cette différence apparente, qui s'explique de cette façon et qui n'est pas spécifique à Viroflay.

Le fameux FPIC dont on voyait l'existence en tout début de présentation, c'est le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, quelque chose qui est apparu en 2012 et qui progresse, lui aussi. De temps en temps, on voit un petit creux, en 2016, on se dit qu'il y a eu une petite baisse, mais non, il n'y a pas eu de petite baisse, c'est que Versailles Grand Parc, en 2016 a contribué à aider au paiement du FPIC, puisque vous voyez que la courbe est quand même assez raide et donc, certaines années, où Versailles Grand Parc, l'agglomération à laquelle la Ville est adhérente a pris sa part de FPIC pour aider les communes. Donc, c'est quelque chose qui est là, dont on va fêter le dixième anniversaire l'année prochaine et dont l'intention était assez intéressante, puisqu'elle visait à aider les communes qui étaient défavorisées sur le plan budgétaire, mais de temps en temps, je regarde par curiosité certains rapports, faisant l'état des lieux de la pauvreté en France ou dans certaines communes, ou dans certains départements injustement ciblés en permanence et je me rends compte que la pauvreté ne recule pas. On a probablement un OVNI administratif qui ne fonctionne pas, mais qui continue sa vie, son évolution, un peu dans la lignée de la doxa qui pilote ce genre d'appareils administrativo-financiers dont on connaît le mode de fonctionnement, à savoir : quand ça ne marche pas à petite échelle, c'est tout simplement que l'on n'en a pas fait assez, donc, il faut en faire beaucoup plus et ça finira par marcher. Mais apparemment, non, au bout de dix ans, on peut dire que non, mais on ne désespère pas que les choses changent à un moment ou à un autre. »

Mr LEBRUN : « Si on fait l'addition de tout cela, c'est une perte de plus de 3,8 M€ cumulée depuis 2012 qui s'additionnent aux 11,5 M€, cumulés depuis 2012 de baisse de DGF, ça fait plus de 15 M€ qui ont échappé à la Ville de Viroflay dont nous aurions eu un usage tout à fait utile pour les Viroflaysiens. »

Mr ISSAKIDIS : « Et d'ailleurs, je n'ai jamais compris comment certains pouvaient plaider, d'un côté, des circuits courts d'approvisionnement, quand ils parlaient d'environnement, de frugalité et de préservation de la biodiversité. Donc, là, on parle beaucoup de circuits courts, mais sur le plan financier, jamais. Alors que les circuits courts seraient la clé. C'est-à-dire en allouant ces sommes d'argent à un circuit court, c'est-à-dire directement des communes qui peuvent payer le prix du FPIC, vers des communes qui en auraient vraiment besoin, je pense que l'on mettrait en place un circuit court administratif et financier qui serait très utile pour que les subsides arrivent le plus vite possible entre les mains de ceux qui en ont véritablement besoin et deuxièmement, ça éviterait des pertes en ligne le long des tuyaux infinis dont les coudes et les U finissent par diluer une bonne partie de cet argent, mais bon... j'imagine qu'à d'autres niveaux, plus intelligents que nous, ils se sont posés ces questions, et ils ont des réponses, mais on ne peut pas les comprendre.

Faisons le bilan graphique, cette fois-ci de ces dispositions, de ce dont on parlait en matière de recettes, de dépenses et de capacités d'autofinancement. Je vous invite à observer ce jeu de courbes qui n'est pas compliqué la courbe rouge vous montre la capacité d'autofinancement prévisionnelle. La différence vous est rappelée en bas : c'est l'épargne disponible, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses, nous sommes sur une projection à ce stade des choses de 1,7 M€ et sur la courbe juste au-dessus, on trouve la CAF réalisée, c'est-

à-dire la capacité d'autofinancement, réalisée ces dernières années, 2018, , 2019 et 2020. Évidemment, on mesure une différence.

Ces différences proviennent de courbes qui sont au-dessus, ou là, nous comparons, en dépenses et en recettes le budget prévisionnel avec le réalisé. Bien évidemment, chaque fois que nous réalisons un peu plus de recettes et un peu moins de dépenses, nous augmentons le solde. Heureusement et par volonté d'utiliser au mieux les deniers des Viroflaysiens, nous recherchons toujours une offre plus intéressante, plus avantageuse financièrement. Et donc, dégageant, là encore une marge de manœuvre. Voilà donc, retracée, l'articulation à travers trois années passées du fonctionnement : recettes, dépenses et capacité d'autofinancement, budgétée et constatée au niveau des comptes administratifs.

Un mot sur l'endettement : Viroflay est une Ville peu endettée, le niveau de la dette par habitant est de 339 €, la moyenne de la strate à 864 € et la moyenne nationale à 907 €. Une capacité de désendettement qui est de 3,4 ans ce qui est très bien, et un encours total d'emprunts qui vous est rappelé dans la première ligne précédant le tableau qui vous est montré.

Une capacité de désendettement qui est pleine, c'est-à-dire que nous avons la possibilité d'aller vers des investissements ambitieux, des projets tels que celui qui vous est présenté : le gymnase des Prés-aux-Bois. On comprend bien que sans capacité d'endettement, ou une capacité d'endettement détériorée, rappelez-vous le graphique que je vous ai montré concernant le contexte budgétaire 2021, où la France est endettée à hauteur de 120 % de son PIB, ça devient compliqué. Nous ne sommes pas dans cette situation à notre échelle et donc, nous pouvons envisager sereinement et sérieusement d'aller dans le sens d'investissements structurants d'avenir pour notre Ville et pour ses habitants. Je vous ai présenté l'un de ces investissements : le gymnase des Prés-aux-Bois, qui est sur la partie rive droite de la Ville, avec un programme ambitieux que l'on redétaillera à d'autres occasions et face auquel, il y a un certain nombre de subventions que nous solliciterons et que nous espérons obtenir.

Deuxième grand investissement, la réfection de l'école Aulnette avec les montants qui vous sont présentés, un investissement qui touche essentiellement des isolations thermiques : chauffage, toiture et menuiserie. Donc, contribuer à l'entretien du patrimoine de la Ville et au confort des élèves qui fréquentent cet établissement.

Un projet innovant, là aussi, puisqu'il touche aux bâtiments de Dieuleveult, avec une intention, un projet d'en faire un bâtiment connecté, démonstratif d'un ensemble de dispositions et de choix en matière environnementale, impliquant la participation des adolescents et de la population qui viendra fréquenter ce lieu. Une belle opportunité puisque c'est un bâtiment qui nécessite une rénovation d'une certaine ampleur, l'occasion pour nous, de franchir une étape supplémentaire vers un avenir plus durable, plus lointain à un horizon de dix, quinze ans, en mettant en œuvre des technologies et des nouveautés en regard de ces orientations en matière de transition énergétique et de frugalité dont on a évoqué les points précédemment.

Autre investissement, la crèche des Réservoirs, déjà évoquée ici même, dont les montants sont indiqués.

Le bâtiment de la Forge qui est sur l'Avenue, qui fait l'objet d'un projet pour créer un pôle senior comme c'est indiqué. Il ne s'agit pas d'un projet qui à ce stade des choses nous permet de vous montrer une photo, une simulation, mais un projet qui va démarrer à horizon 2022, qui est en cours d'instruction et qui va prospérer jusque-là. Mais budgétairement, il convient, dès à présent, d'allouer les montants nécessaires en vue que tout cela se réalise en temps et heure en regard du planning qui est indiqué.

Rénovation thermique et sécurisation des locaux de la police municipale. Un coût de 420 000 €, des subventions possiblement allouées pour ce projet également. Des besoins qui sont liés à la fois aux conditions opérationnelles de cette police municipale dont la mission évolue en permanence, surtout depuis un an ou deux, où l'on voit bien que la police nationale est plutôt accaparée par d'autres missions, ce qui implique, à la fois, de s'adapter à ces circonstances nouvelles, mais aussi d'adapter les locaux pour accompagner ces circonstances nouvelles.

Je rappelais également en introduction que l'une des dispositions du contexte budgétaire 2021, était depuis un an, puisque ça date de janvier 2020, le transfert de la compétence assainissement à l'Agglomération de Versailles Grand Parc et de toutes les autres agglomérations d'ailleurs. L'assainissement, ce sont des égouts et au-dessus des égouts il y a des chaussées que nous refaisons, nous entretenons les voiries et ce qui vous est présenté, c'est le programme préliminaire d'investissement sur les chaussées, au bénéfice du confort d'utilisation des rues de la Ville pour sa fraction hors assainissement. Ce qui n'empêche pas et c'est ce que nous faisons de construire, d'élaborer un plan complémentaire à venir tenant compte des nécessités de rénovation et de maintenance des réseaux d'assainissement, mais conjointement avec Versailles Grand Parc. Donc, résumé de façon synthétique, comme vous le voyez jusqu'à 2025, un tableau qui récapitule ce que l'on appelle une programmation pluriannuelle d'investissement, il faut savoir que c'est une figure imposée pour les villes. Rappelez-vous ce que je vous disais en introduction, vous comprenez bien que l'on est dans un contexte volatil, avec un traitement assez erratique des situations d'urgence qui se présentent à nous, de la volatilité réglementaire puisqu'on est dans un contexte de loi d'exception, malgré tout, il nous est imposé de faire des plans pluriannuels d'investissement, franchement, je n'en comprends pas véritablement l'intention profonde. Mais probablement que c'est le démarrage de quelque chose dont on comprendra le sens plus tard, c'est ce que je conviens de croire pour ce qui me concerne. On y retrouve les dépenses dont certaines ont été détaillées dans le programme Viroflay 2025. Vous y retrouvez :

La Forge ; la rénovation de Dieuleveult ; la réfection de l'école Aulnette, en voirie, un ensemble des rues à rénover S'en suivaient les recettes d'investissement, ces recettes d'investissement sont évidemment en regard des dépenses qui sont prévues, telles qu'elles vous ont été présentées. Ces recettes d'investissement consistent essentiellement en des recherches de subventions.

J'indiquais, au début, un ensemble d'institutions, d'organismes de budgets, auprès desquels nous ne manquerons pas de nous manifester, comme vous l'imaginez, en vue de solliciter des aides, des subventions afin de réaliser ce qui peut l'être, le plan de relance pour ne parler que de lui, dès lors qu'il procède à un endettement du pays libérant des budgets, il n'est pas interdit d'imaginer que nous pourrions bénéficier d'une certaine fraction puisque nos investissements vont quand même dans le sens de l'intérêt général ça n'aura échappé à personne. Ce qui ne nous empêchera pas d'aller solliciter massivement : Région, Département et Europe par l'entremise des régions qui copiloteront l'usage des subventions.

En conclusion de ce DOB, quelques points en vue de la construction du projet du prochain budget qui sera présenté fin février, début mars, d'abord l'obligation de construire un budget « accordéon ». C'est un budget qui du point de vue du budget de fonctionnement, favorise la mise en œuvre de coûts variables à la place de coûts fixes partout où c'est possible, partout où c'est envisageable, sans doctrine, sans a priori, mais pour gagner une certaine souplesse, une certaine agilité budgétaire.

Du point de vue de l'investissement, le budget « accordéon » peut signifier de prévoir des budgets d'investissement, des projets à tiroirs, c'est-à-dire des projets, dont on imagine qui ont un lot commun minimal pour que les choses fonctionnent, pour qu'elles soient satisfaisantes, pour qu'elles rendent le service attendu et ajouter, par un mécanisme de projets à tiroirs en quelque sorte, des possibilités supplémentaires à ce projet, de telle sorte à ce qu'en vertu des circonstances budgétaires que nous aurions à découvrir dans les mois qui viennent nous puissions faire des choix arbitrés sans avoir à renoncer à l'intégralité du projet, dès lors que, si par imprudence nous avons fait un seul projet défini d'une seule façon, unique, nous nous retrouverions dos au mur à devoir renoncer budgétairement à un projet ou à un autre faute de moyens. Et donc, un des moyens de ne pas se retrouver dans cette situation sur le plan des investissements, c'est de faire un budget « accordéon », c'est-à-dire à multi-options en quelque sorte et pouvoir dérouler les options ou pas, ou une partie d'entre elles en fonction de ce que nous pourrions réaliser véritablement. À ce titre-là, nous pourrions satisfaire l'engagement ou la conclusion du point 2, c'est-à-dire poursuivre ce programme ambitieux d'investissement, puisque devenu réaliste face à des circonstances que l'on ne

connaît pas, mais structurellement organisé pour y faire face et au bilan pour l'année 2021, notre rigueur budgétaire nous permettra d'améliorer encore un peu plus notre capacité d'emprunt. Ça sera probablement une des dernières années, avant une période un peu longue d'investissement et d'endettement, mais d'endettement à des fins d'investissement qui est donc, un investissement sur l'avenir. »

Mr LEBRUN : « Merci, Mr ISSAKIDIS, je reprends la main pour lancer le débat. Avec deux précisions, c'est le fait que la DSIL survient au tout début de la présentation, je vous rappelle que le gouvernement avait annoncé un certain nombre de choses, dont la prise en charge des surcoûts COVID. On voit qu'en fait, il y a assez peu de surcoûts COVID qui sont pris, et notamment les surcoûts COVID qui étaient le fait de déport, de décalage, dans les investissements liés à l'arrêt du secteur du bâtiment. Et nous avions le surplus de 420 000 €, je crois, pour la piscine, nous avons demandé au Préfet de pouvoir bénéficier d'une aide de l'État, là-dessus, en l'occurrence, ça fait trois mois que j'ai transmis le dossier, je n'ai encore rien vu du tout. Je pensais que ça serait la DSIL qui le prendrait en charge, je vais donc devoir encore relancer, pour savoir où ça en est étant donné que d'autres villes, je ne veux dénoncer personne, mais comme Chevreuse, a quand même pu toucher au titre de la DSIL : 500 000 € pour son éclairage public.

C'est parfois à n'y rien comprendre, et là aussi, notre rôle, même si c'est un peu long, mais sur la partie que je qualifie de contexte national, c'est aussi de pouvoir décortiquer les annonces qui sont faites de part et d'autre pour ensuite, pouvoir expliquer comment elles se répercutent sur le terrain. Il y a souvent un gap entre ce qui nous est annoncé et la façon dont les choses se passent en réalité. Et puis, il y a un petit bémol par rapport au PPI, au Plan Pluriannuel d'Investissement, il est utile, même si c'est une figure imposée, il est utile dans le sens où il nous permet de récapituler l'ensemble des projets qui sont trans-mandats. Ce n'est pas que lié au mandat, il y a des projets qui seront commencés pendant le mandat, mais qui se finiront après, mais au moins de les recenser et pouvoir commencer à y mettre des chiffres dont tous ne sont pas définis. Vous avez vu dans le tableau les « ND », c'est Non Défini, parce que tant que les études ne sont pas faites, il n'est pas possible de savoir exactement combien le projet va théoriquement nous coûter et entre le théorique et la réalité, parfois il y a aussi des gaps. Voilà les quelques points que je voulais préciser et je ne veux pas rallonger, la présentation, je vais donc ouvrir le débat si vous le voulez bien. Je demande à ceux qui veulent parler de s'inscrire. Je vois Mme CHOPARD qui lève la main, et j'imagine que Mme ÉGAL va aussi vouloir intervenir. »

Mme CHOPARD : « Je vous remercie Mr le Maire. Mr le Maire, Messieurs et Mesdames les élus, notre groupe a analysé avec attention les éléments qui ont été fournis, nous les avons étudiés, nous les avons comparés aux documents d'orientation budgétaire des années passées, et nous en tirons plusieurs constats :

Premier constat, autant la nature et l'évolution des recettes sont détaillées autant les natures des dépenses sont globales, laconiques et sans ambition politique vraiment définie. En fonctionnement, vous avez inscrit 7 M€ pour les autres dépenses courantes : 1,6 M€ pour les subventions et autres charges, mais quels sont les axes forts de votre politique municipale pour 2021, noyés dans ces chiffres globaux ? Quelles sont vos ambitions détaillées sur les solidarités, sur l'engagement auprès des associations, sur la participation des usagers à la définition des besoins, quelles aides prévoyez-vous pour la vie associative ? Avez-vous estimé les impacts budgétaires d'un retour possible à la semaine de quatre jours ? Vous avez des obligations en termes de performances thermiques des bâtiments, comment cela se traduit-il sur les futures dépenses de fluides, quelles sont les économies attendues sur les dépenses globales de fonctionnement ? Vous nous aviez dit au moment du vote du compte administratif, puisque nous étions présents au moment du vote du compte administratif, pour des raisons de décalage de séances de Conseils municipaux, vous nous aviez dit à ce moment-là que le taux de réalisation des travaux avait été impacté par le manque de

personnel technique. Quelle est votre politique de recrutement, quels impacts prospectifs sur la masse salariale ?

Deuxième constat, faire une priorité d'aller chercher des subventions de notre point de vue, ce n'est pas un objectif en soi, c'est une obligation. En revanche, aller chercher des subventions dans le cadre d'un objectif global et ambitieux, comme un contrat de territoire, par exemple, c'est différent. Vous introduisez votre présentation du débat d'orientation budgétaire avec un tableau qui rappelle que finalement, vous n'avez pas réussi à faire financer les travaux sur la bibliothèque et l'école des Arcades par la dotation de soutien à l'investissement local de l'État.

Souvenez-vous, on en a parlé au Conseil municipal du 2 juillet, je vous l'avais souligné, vous présentiez quatre dossiers, pour des travaux d'entretien courants de bâtiments municipaux, des travaux courants qui, très visiblement n'étaient pas éligibles aux aides de l'État pour l'accélération des mesures contre le réchauffement climatique. Pour mémoire la dotation de soutien à l'investissement local de l'État le DSIL, est affectée à de grandes priorités d'investissement, comme la rénovation énergétique des bâtiments publics, la mise en accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite, ou encore le développement de la mobilité alternative : pistes cyclables, aires de covoiturage, transports collectifs. Nous notons que depuis mars 2020, au début du confinement, toutes les communes contiguës à Viroflay ont aménagé des voies cyclables, rien n'a été fait à Viroflay. Vous mobilisez des citoyens pour travailler sur les circulations douces et vous aviez, dans votre programme de campagne, le projet d'une piste cyclable de la place des Fêtes jusqu'au bas de Vélizy. Où apparaissent dans le DOB, dans la PPI, les lignes budgétaires de ces projets ? Dans le tableau pluriannuel d'investissement 2020, les travaux de mise en accessibilité des équipements publics étaient programmés jusqu'en 2025 à hauteur de 1 M€ par an. Ils ont disparu de la PPI 2021, noyés dans une enveloppe autres travaux, 40 % inférieurs aux enveloppes précédentes. En résumé, nous ne voyons pas dans le débat d'orientation budgétaire comment vous comptez obtenir des subventions de l'État sur les enjeux prioritaires de la transition écologique et climatique de l'accessibilité au service public et aux mobilités douces. Avez-vous prévu une enveloppe d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le budget de fonctionnement pour vous aider à mobiliser les aides disponibles sur la base d'un projet global et ambitieux ?

Troisième constat, vous fixez comme orientations les recherches d'économies, qui sont, encore une fois rien qu'une obligation. Rien n'est inscrit dans le débat d'orientation budgétaire pour un programme ambitieux de rénovation des équipements publics municipaux sur dix ans afin de générer des économies de chauffage, eau et consommables et baisser les dépenses de fonctionnement. Le budget en investissement sur la voirie est de 1,3 M€ en baisse de 20 % par rapport au budget 2020. Cela risque de dégrader l'état des routes et générer des campagnes de nids de poule au milieu de l'hiver, inefficaces et coûteuses en fonctionnement. Dans le programme de réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois que vous nous avez communiqué il y a quelques semaines, vous demandez au maître d'œuvre de réfléchir sur la pose de panneaux solaires, mais uniquement comme une option possible et sur la partie neuve. Pourquoi ne pas imposer un taux d'énergies renouvelables, pourquoi ne pas réfléchir à toutes les options sur les économies renouvelables et gratuites ? Idem sur le programme de rénovation de l'école Aulnette, vous souhaitez améliorer le confort des élèves et des enseignants, c'est bien, bien sûr, mais on voit bien qu'aujourd'hui, ça n'est plus suffisant pour obtenir des subventions et s'inscrire dans un projet global.

C'est ce qui introduit mon quatrième constat, le constat de la liste d'opposition « Viroflay, c'est Vous », l'époque charnière que nous vivons semble ne pas concerner Viroflay. Les orientations du budget 2021 n'évoquent aucune priorité municipale. Il y a la crise économique et sociétale qui n'en est pourtant qu'au début de ses effets. Vous n'évoquez le sujet qu'en termes de non-recettes pour la Ville et de situations anxieuses. Mais que comptez-vous faire pour accompagner nos concitoyens dans l'impossibilité d'exercer leur emploi ? Comment comptez-vous accompagner les jeunes viroflaysiens affectés par la crise sanitaire dans leur scolarité ? Avez-vous prévu de remettre en place un financement des

classes vertes pour permettre à tous les enfants de partir ensemble et de recréer un lien distendu par les mesures sanitaires actuelles ? Les recettes sur le périscolaire vont baisser encore en 2021, vous avez considéré qu'elles allaient augmenter, nous, on pense qu'elles vont baisser par l'impact du télétravail et du chômage partiel sur le taux de fréquentation du périscolaire et cela est impactant pour les employés municipaux, est-ce que vous l'avez prévu ?

Est-ce que ça va augmenter le recours aux vacances par rapport au personnel titulaire ? En 2020, les rémunérations des agents en heures supplémentaires et primes COVID ont été de 100 000 € environ. C'est-à-dire que par rapport à 2019, ils ont perdu près de 30 % de leur rémunération puisqu'ils avaient touché en 2020 : 144 000 € d'heures supplémentaires. Comment vous projetez-vous sur 2021 ?

Cinquième constat : concernant le logement social, pour atteindre le taux de 25 % en 2025, il faudrait à raison de 30 % des logements affectés au parc social dans chacun des programmes, comme prévu au PLU, on le verra après, construire au moins 1 856 logements en quatre ans. Or, les opérations d'aménagement programmées OAP Patte d'Oie, et OAP Rive Droite, qui étaient dans le programme Viroflay 2025, ont disparu de la PPI. Les services techniques devaient déménager à Dieuleveult et libérer l'emprise foncière boulevard du Général Leclerc. Bien sûr, c'est une bonne nouvelle, pour nous, d'apprendre que le programme sur de Dieuleveult a changé et que ça va accélérer la mise à disposition d'un lieu pour les adolescents, mais comment la Ville de Viroflay compte-t-elle retrouver des capacités foncières pour le logement social ? Que deviennent les anciens logements de fonction de Lamartine ?

Sixième constat, le dernier : vous indiquez dans vos objectifs liminaires de 2020 un objectif : « Pas de nouvel emprunt » dans les objectifs liminaires 2021 : « Maintenir un endettement limité, maîtrisable » et en conclusion du débat d'orientation budgétaire : « Encore améliorer notre capacité d'emprunt en vue d'investissements importants du PPI. Donc, nous comprenons entre les lignes, que les orientations de la Ville en matière d'endettement, évoluent, ce n'est pas forcément une mauvaise chose, aujourd'hui, les taux d'endettement, par habitant, à Viroflay, sont de 60 % au taux moyen de la strate et la Ville de Viroflay a des atouts indéniables et une forte cote foncière, moi, je n'ai pas votre pessimisme Mr ISSAKIDIS, donc, je pense que la Ville de Viroflay a, effectivement, des marges réelles d'endettement. Mais faut-il dans ce cas, reconduire, comme les années précédentes, une stratégie de minimisation des recettes de fonctionnement, c'est-à-dire les droits de mutation et de dotation et de surévaluation des dépenses ? Cette stratégie vous permet de vous féliciter pour votre gestion prudente au moment du Compte Administratif, mais a contrario, tous les ans, ce sont autant de réalisations en fonctionnement en moins et de subventions en moins pour les Viroflaysiens.

En résumé, la liste « Viroflay c'est Vous » considère que le document d'orientation budgétaire ne permet nullement d'apprécier la politique municipale et c'est pour cette raison que nous nous abstenons.

Deuxièmement, nous nous interrogeons sur la façon dont on peut élaborer un document d'orientation budgétaire qui ne s'intéresse pas en priorité aux citoyens les plus touchés par la crise sanitaire qui a démarré en mars 2020 et qui va s'étirer durant l'année 2021, au moins jusqu'à la rentrée scolaire de septembre prochain. Nous nous interrogeons également :, comment peut-on élaborer un document d'orientation budgétaire qui n'affiche aucune ambition sociétale, culturelle pour la Ville de Viroflay et qui ne propose aucune démarche novatrice en matière d'environnement et de transition écologique. Enfin, comment peut-on élaborer un DOB en ne se posant qu'en victime des fonds publics et en accusant les autorités gouvernementales ? En les accusant de ne pas accompagner les collectivités locales, vous affichez avec insistance votre anxiété par rapport au contexte de diminution des dotations de l'État, mais vous aviez exactement la même anxiété en 2020 et 2019. Passés la slide 14, les documents orientations budgétaires sont quasiment à l'identique de celles de 2020 et 2019. Pour rappel, les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021, sont à 0,9 près, au même niveau qu'en 2019, c'est-à-dire... je n'ai plus le chiffre, mais 22,8 M€ contre 22,6 M€ en

2019. Nous avons le sentiment, Mr le Maire, qu'en mettant systématiquement en avant le désengagement financier de l'État, au final, vous n'arrivez qu'à démontrer que vous subissez, année après année, toutes les évolutions réglementaires fiscales et sociétales. »

Mme ÉGAL : « Mr le Maire, mes chers collègues, en 2020 à deux mois des élections municipales, le débat d'orientations budgétaires a de fait, été escamoté. La séance du Conseil municipal d'aujourd'hui est consacrée au premier débat d'orientations budgétaires de la mandature. Sans surprise, la synthèse qui nous est présentée, s'inscrit dans la continuité de la mandature précédente et décline les premières étapes du programme de majorité municipale. Dans votre présentation, vous reprenez Viroflay dans un contexte budgétaire et politique plus large. Nous comprenons ainsi qu'aucun projet de Viroflay n'a bénéficié des fonds du plan de relance de l'État. Vous semblez attendre davantage de la Région et de l'Europe, vous avez évoqué que des projets pourraient bénéficier de financements de ces instances. Néanmoins, cette présentation n'apporte aucune information quant à l'évolution de la population de Viroflay et de ses besoins. Or, les recettes : taxe foncière, droit de mutation, comme les dépenses sont liées à son évolution et impactent directement le budget. Nous ne cessons de le réclamer : en effet, comment prévoir les services et les investissements pour les années à venir sans faire cet exercice ? Certes, le nombre d'habitants de Viroflay est voisin de celui des années 60, mais comme vous le savez, la population change et elle a déjà beaucoup changé. De plus, sa répartition sur le territoire communal est très inégale et les habitants se concentrent dans des secteurs loin des services. Une page sur ces changements serait indispensable pour engager un débat consistant. Que penser d'un médecin qui délivrerait une ordonnance sans faire de diagnostic ? Si ces diagnostics sont faits, pourquoi ne pas les partager dans cette instance ? Vous consacrez une page sur la perte de recette et sur les dépenses supplémentaires engendrées par la crise épidémique, ce qui est incontestable. Mais nous verrons dans quelques mois, lors du compte administratif, quelles sont les dépenses de fonctionnement qui n'ont pas été faites lors du confinement. Ces dépenses, non effectuées, n'auront pas nécessairement, un effet report sur l'année 2021, un exemple : la fête de la Ville prévue en juin 2020. L'estimation de la marge d'autofinancement pour 2020 s'établit à 4,2 M€ soit 22 % de nos dépenses. Elle est supérieure de 1,1 M€ à la prévision initiale malgré la crise COVID. En résumé, nous pouvons nous réjouir, Viroflay avait la capacité financière pour faire face à la crise sanitaire, sans autres aides de l'État. Les impôts communaux sont effectivement inchangés depuis plusieurs années, par contre la part départementale de la taxe foncière a fortement augmenté depuis 2015. Cet impôt revient en partie à Viroflay par le biais des subventions octroyées par le Département. Les tarifs et les taux d'effort pour les services de la population restent stables. Nous demandons à nouveau, d'appliquer également ce principe du taux d'effort aux ateliers et stages artistiques et culturels, aux spectacles, aux conférences... nos finances nous le permettent. Quant à notre endettement, il est extrêmement faible. Notre capacité de désendettement en tablant sur seulement 1,7 M€ d'autofinancement, est de 3,4 années, très loin de la limite de 12 ans recommandée pour les communes. Nous avons donc la possibilité d'investir.

S'agissant des orientations 2021 et des années à venir, nous aborderons plusieurs points. Comme vous l'avez bien noté, le projet proposé en 2020 par notre groupe « CITES » pour Viroflay est différent du vôtre. Transition écologique, solidarité et démocratie locale étaient au cœur de notre programme. Il reste d'actualité et nous continuons à le travailler avec les Viroflaysiens. La crise du COVID a occulté un autre fait majeur : l'année 2020 a été marquée par un nouveau record de chaleur. Or, cette réalité est étrangement absente du contexte présenté ce soir. Néanmoins, la politique énergétique et environnementale sur les projets publics fait partie de vos priorités et nous nous en réjouissons. Elle doit être un critère décisif lors de la comparaison des offres. Mais clairement, cela ne suffit pas. 45 % de la consommation d'énergie provient des bâtiments et tous, ne sont pas des bâtiments publics. Lutter vraiment contre le réchauffement climatique exige de se fixer des objectifs plus ambitieux sur la commune.

Les investissements pour réduire la consommation d'énergie, comme l'isolation globale ou les émissions de CO₂ ne sont pas nécessairement compensés par une baisse équivalente de la facture énergétique ou à très long terme. Il est donc indispensable de soutenir l'effort de nos concitoyens ; il faut que notre commune se rapproche des bailleurs sociaux et des propriétaires de bâtiments ayant de fortes déperditions soutienne directement leurs investissements et, ou, les guide dans l'accès à des financements. Nous savons que nous pouvons faire beaucoup plus avec SOLIHA et que VGP a des fonds non utilisés, comme nous l'avons signalé lors des Conseils précédents. À nouveau, nous demandons la création à Viroflay, d'un point énergie vers lequel pourront se tourner les habitants et qui pourra les guider dans le maquis des aides. Mr ISSAKIDIS nous a rappelé que c'était difficile. Nous demandons encore de réaliser un diagnostic de déperdition d'énergie sur l'ensemble de la commune de se fixer des objectifs et de mesurer, chaque année, les progrès accomplis. La crise COVID nous prive durablement de contacts, d'échanges de rencontres, de culture et l'isolement des seniors et des jeunes conduisent parfois à des drames. Développer la vie sociale est une de nos priorités. Une maison des associations pour faciliter leur action et un lieu pour les jeunes à concevoir, en les impliquant ; des Conseils de quartier pour une participation active aux transformations de la Ville ; les espaces publics de jeux et détente à créer, notamment dans les zones où l'habitat est plus dense ; le développement des circulations douces. Le projet Viroflay 2025 engage la Ville bien au-delà de 2025. Nous poursuivons notre démarche constructive, travaillons sur les dossiers et vous faisons part de nos propositions comme nous l'avons déjà fait pour le PLU et notre plan vélo. Nous regrettons amèrement d'avoir été exclus de la réflexion sur l'évolution du gymnase des Prés-aux-Bois, présentée en cercle restreint, en l'absence de nos prédécesseurs en pleine campagne municipale, ce projet n'a pas davantage fait l'objet d'une présentation/débat spécifique aux nouveaux élus depuis la nouvelle mandature. Le cahier des charges nous a été remis quand tout était décidé. Le projet Viroflay 2025 a évolué et c'est normal, mais il n'a pas assez évolué. Alors que de nombreux lieux sont reconfigurés, voire totalement reconstruits, Viroflay a l'opportunité de créer une maison des associations. Nous vous soumettrons prochainement notre projet, il n'est pas trop tard pour l'inclure dans votre plan de transformation de la Ville.

En définitive, Arc'Ados serait installé à Dieuleveult, dans un bâtiment intelligent, connecté et communicant. Mais que veut-on faire dans ce bâtiment ? Quel est le projet ? Avant de concevoir un bâtiment, ne faut-il pas, en premier lieu, faire confiance à l'intelligence des jeunes et de leurs animateurs, pour qu'ils définissent ce qu'ils attendent de ce lieu et les activités qu'il doit accueillir ? Les jeunes sont hyperconnectés, mais ils demandent aussi des lieux pour simplement se retrouver. Disposer de salles équipées high-tech est sans doute intéressant, mais faut-il, pour cela, un bâtiment communicant ? Il pourrait être tout aussi intéressant d'étudier avec les jeunes, l'aménagement de bacs potagers ou toute autre initiative. Le centre de loisirs de Dieuleveult devait accueillir les services techniques, il n'en est plus fait mention. Que devient le projet de restructuration du quartier dit de « La Patte d'Oie », où se trouvent les services techniques actuels ? Le plan d'investissement que vous nous présentez ce soir confirme que d'autres équipements vont être reconstruits ou rénovés et vont faire l'objet d'études à très court terme : La Forge, la Maison Forestière ; que des quartiers vont être réaménagés comme le Village, la place de la Fête, la gare routière... ainsi que de nombreuses rues. Alors que vous engagez une réflexion concernant le vélo, nous espérons que les investissements prévus pour la voirie permettront de mettre en œuvre les résultats de cette réflexion. Comment comptez-vous permettre aux élus que nous sommes de nous exprimer sur ces projets avant qu'ils ne soient figés et que nous puissions porter à votre attention, les attentes des Viroflaysiens qui nous ont élus ?

Les diagnostics essentiels manquent dans ce rapport pour justifier vos orientations budgétaires et ces orientations ne recouvrent pas nos priorités. Nous voterons contre vos orientations budgétaires. Je vous remercie de votre attention. »

Mr LEBRUN : « Quelques éléments de réponse. Il ne vous a pas échappé que la crise sanitaire que nous traversons a des conséquences économiques sur les entreprises, sur l'emploi, sur beaucoup de choses. Clairement, beaucoup de villes voient exploser leurs demandes d'aides social. Pour l'instant, à Viroflay, ça n'explode pas encore, mais nous ne sommes pas rentrés dans les niveaux de détails du budget, nous ne sommes que dans les orientations budgétaires. Je rappelle quelque chose que je dis quasiment chaque année, et que je fais aussi dire lorsque le budget du CCAS se vote, c'est le fait que c'est le CCAS qui gère la question de l'aide sociale, en complément des services du Conseil départemental dont la compétence première est la dimension sociale, ne l'oublions pas. Et il n'est pas question que nous limitions le budget des aides sociales potentielles en direction des Viroflaysiens, sous un prétexte budgétaire. Très clairement, si les besoins sont exprimés en 2021, nous abonderons, bien évidemment, le budget du CCAS pour subvenir aux différents besoins. En l'occurrence, pour l'instant, bien malin celui qui pourra prédire le montant des aides sociales qu'il nous faudra verser en 2021, aux personnes qui pourraient en avoir besoin. Nous ferons cela au fur et à mesure, bien évidemment, de cette année 2021 et dans le cadre d'une décision modificative s'il le faut, si la subvention que nous consacrons au CCAS n'est pas suffisante. Ça, c'est la réponse claire, nette et précise, nous continuerons à assurer notre rôle et notre compétence générale, notamment sur la partie sociale. Et je le rappelle, le social ça se fait sur quelque chose qui est concerté, avec les différents acteurs, à commencer par les familles elles-mêmes et les autres acteurs qui sont les acteurs associatifs et un acteur essentiel qui est le Conseil départemental. Je rappelle simplement que dans la présentation que l'on a faite, quand on a rappelé nos objectifs, on a clairement rappelé les objectifs que nous avions prévu pour ce budget 2021, qui sont en continuité des objectifs des années précédentes. C'est aussi pour cela que nous étions aux manettes durant l'exercice précédent et que les Viroflaysiens nous ont reconduits dans notre mission au service de la Ville et à leur service. Ça veut dire, je pense, qu'ils n'ont pas été déçus de la façon dont nous avons géré les choses et nous continuerons de cette façon-là, bien évidemment.

J'ai parfois l'impression en vous écoutant l'une et l'autre, qu'il y a des choses qui vous ont échappé dans la présentation. Vous parlez de transition énergétique, je n'ai pas l'impression que ce soit quelque chose qui soit particulièrement oublié dans ce débat d'orientations budgétaires puisque lorsque nous prenons les différents projets, les uns après les autres, chacun des projets que vous voyez là, sont à la fois, la plupart du temps, des projets sur les bâtiments existants et ils intègrent tous un volet de requalification, non seulement, fonctionnel, mais également thermique, à la fois pour le confort et pour une moindre consommation énergétique. Que ça soit le gymnase des Prés-aux-Bois, qui est un ancien bâtiment, l'école de l'Aulnette qui est aussi un ancien bâtiment sur lequel nous allons faire des travaux assez considérables, le projet concernant de Dieuleveult qui est un bâtiment d'une trentaine d'années, qui a été construit à une époque où l'on s'inquiétait peu de cette question énergétique, là aussi, c'est un ancien bâtiment que nous allons rénover et mettre aux normes actuelles et voire futures et en l'occurrence et avec une volonté de faire participer ceux qui le fréquenteront ultérieurement, ça me paraît une bonne chose. Il va garder sa vocation à destination des jeunes, c'est ce qui me plaît dans ce projet juste à côté du conservatoire. Donc, avec des liens, peut-être, avec le conservatoire. Et après, nous avons intégré des programmes nouveaux comme la crèche des Réservoirs. Là aussi, c'est un projet neuf tout à fait exemplaire en matière de consommation énergétique, d'innovation sur ce plan, à la fois sur sa construction et son fonctionnement, donc, je ne pense pas que l'on puisse nous taxer de mettre de côté ces questions de transitions énergétiques. Il ne vous aura pas échappé que la Forge que nous avons achetée dans les années 90 est un équipement particulièrement passoire, avec ses verrières anciennes non isolées. La Forge va disparaître dans sa configuration actuelle pour laisser place à un équipement moderne, pratique, dans lequel nous retrouverons les activités y compris les activités associatives, mais également des activités indispensables pour les Viroflaysiens, le SSIAD et certainement des logements sociaux dans les étages. Donc, clairement, nous sommes encore dans cette logique de pouvoir passer progressivement nos bâtiments d'un statut ancien et énergivore vers des bâtiments du

futur qui consomment le moins possible ; c'est le cas aussi pour les locaux de la police municipale : les travaux qui vont être faits correspondent à des questions de sécurité, mais également d'isolation thermique, tant en été qu'en hiver. Je n'ai pas l'impression, quand je vois tout cela, je ne reconnais pas ce que vous venez de dire.

Et là encore, nous n'avons mis que les projets principaux, Mme ÉGAL l'a rappelé : les questions sur la gare routière de Chaville – Vélizy, sur laquelle on envisage de supprimer cette imperméabilisation qui a été faite avec un environnement entièrement minéral ; l'idée, c'est de pouvoir réintroduire de la végétation tout en lui préservant sa destination de gare routière, là aussi ça fait partie des projets qui sont des projets auxquels nous avons pensé il y a quelques mois, mais sur lesquels nous essayons de travailler pour redonner et contribuer à cette logique de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique. Ça en fait partie, mais il y a d'autres endroits : le square Delaunay, la maison forestière. Je me permets de rappeler que la Directrice des territoires m'avait envoyé un courrier, il y a environ deux ans, pour me dire que ça ne serait pas mal de modifier le PLU, pour pouvoir construire du logement sur le terrain de la Maison Forestière, je lui ai dit qu'il était hors de question que je change le PLU pour faire ça ; ça a une vocation naturelle, c'est en bordure du parc forestier, je ne vais pas commencer à consommer des espaces naturels, c'est comme si c'était de la forêt. En l'occurrence, j'ai réussi à sauvegarder ce lieu qui est un lieu tout à fait exceptionnel pour pouvoir le mettre à la disposition des Viroflaysiens, d'associations... on verra la façon dont on pourra le gérer. Là aussi, ça fait partie de tous ces projets qui se mettent bout à bout et qui constituent un ensemble qui permet de montrer que vous n'avez ni l'une ni l'autre le monopole de la transition écologique. Je suis désolé de le constater, en tout cas, dans les propos, je pense qu'il faudra aussi intégrer que nous avons aussi cette préoccupation puisque c'est aussi notre planète à nous. On est tous dessus.

Il y a des choses qui nous opposent, en tout cas, qui nous différencient : clairement la maison des associations, Mme ÉGAL, c'était dans votre programme, pas dans le nôtre. En l'occurrence, nous menons notre programme, nous ne changeons pas notre programme au gré des différents moments. Donc, en fait, nous maintiendrons notre travail avec les associations, en leur proposant des salles, des lieux où elles pourront se réunir, lorsque nous pourrons nous réunir, je l'espère le plus tôt possible. Nous sommes à l'écoute des différents besoins et les associations, nous en avons besoin, évidemment, nous en aurons peut-être encore plus besoin dans les mois à venir dans la question de la reconstruction du lien social. Nous serons attentifs, d'ailleurs, aux différents projets. Mais je rappelle aussi que lorsque le CCAS lance des appels à projets pour financer des projets associatifs, il faut parfois relancer certaines associations pour qu'elles nous proposent des projets. On est content qu'il y en ait, mais ça pourrait aussi arriver de façon plus importante. C'est toujours du travail que de présenter des projets et donc, c'est parfois un peu compliqué et long.

Donc, nos objectifs, je les ai rappelés ; vous avez parlé d'une piste cyclable, clairement il y a une piste cyclable que l'on devrait pouvoir réaliser. Je dis « devrait », car je prends toujours les précautions nécessaires. La piste cyclable entre l'entrée de Viroflay, c'est-à-dire entre les six ponts de Porchefontaine et le cimetière de Viroflay, les études vont pouvoir démarrer assez prochainement, mais ce n'est pas Viroflay qui va la supporter, c'est Versailles Grand Parc dans le cadre de son « Plan Vélo », et donc, c'est dans ce cadre que nous travaillons avec VGP et l'ONF pour pouvoir réaliser cette piste cyclable. Quand j'insiste sur l'ONF, c'est que nous ne maîtrisons pas la question de l'ONF et sa volonté de nous orienter dans telle ou telle direction. Donc, il est possible qu'ils nous disent que la piste cyclable s'inscrira, certes, en bordure de forêt, mais nécessitera de supprimer les places de stationnement, par exemple, qui ont été créées le long. Je ne vais pas leur susurrer dans le creux de l'oreille, mais peut-être qu'à un moment donné, ils nous diront que c'est l'un ou l'autre et qu'il faudra choisir. Donc, il faudra choisir. Cette piste cyclable, va être inscrite au budget de VGP, je ne dis pas qu'elle sera faite en 2021, on va chercher aussi des subventions, parce que c'est un coût assez important, mais il y a de fortes chances qu'elle puisse voir le jour conformément à ce que nous souhaitons. Après, la question des pistes cyclables sur la RD10, l'avenue du Général Leclerc, je suis beaucoup plus sceptique sur la façon dont nos voisins ont créé des pistes

cyclables à la sortie du confinement, quand on voit les problèmes que ça pose de cohabitation vélos/voitures, alors que normalement, elles étaient censées répartir les flux. Moi, j'ai d'autres idées en tête qui seront un peu plus longues à réaliser, qui nécessiteront certainement de diminuer le nombre de places de stationnement disponibles sur l'avenue, là aussi, il faudra faire des choix qui seront peut-être soumis aux Viroflaysiens, en tout cas, ils vous seront soumis, pour voir comment vous envisagez ces différentes possibilités.

Mme CHOPARD, vous me dites : « Vous parlez du désengagement de l'État ». Oui, je suis bien obligé de le dire. En disant : « Vous subissez, vous avez l'air de subir », oui, on subit, clairement, les chiffres le montrent, on a réussi à faire en sorte de serrer nos budgets et j'étais très pessimiste quand on a vu la chute absolument vertigineuse qui s'est passée entre 2013 et 2017 sur la DGF et en même temps, le FPIC qui augmentait, j'étais extrêmement inquiet. On a fait ce qu'il fallait pour pouvoir serrer sans augmenter les impôts et sans augmenter significativement les tarifs, je ne sais même pas si on les a augmentés réellement, ou très, très peu chaque année. Donc, clairement, on a réussi à tenir cela. Simplement, je tiens à signaler une chose, on peut regarder les courbes entre le BP sur la page 29 et c'est quelque chose que vous demandiez Mme ÉGAL à un moment donné, les courbes en vert clair et celles en vert foncé, le vert clair étant les recettes réalisées et en vert foncé, les recettes prévisionnelles, vous voyez que progressivement, elles se rapprochent l'une de l'autre. De même pour les dépenses : les dépenses budgétées et les dépenses réalisées se rapprochent progressivement l'une de l'autre. On essaye de faire en sorte d'avoir un budget qui soit plus proche. Après, on ne maîtrise pas la question de flux de personnel, de vacances de postes et ce genre de choses, et on le voit en termes de prévisions de CAF, la CAF sur 2021, va certainement baisser, et en budgétaire, et en réel. On a la piscine qui va ouvrir, qui va consommer une partie de notre budget, une partie de nos excédents en tout cas, c'est une réalité. Effectivement, nous subissons, parce que l'État a mis les collectivités dans une obligation de réagir. Ce qui est une bonne chose certainement. Mais quand j'entends des discours nous disant que la DGF ne va pas baisser cette année, elle ne baisse pas globalement, au niveau de la France, mais elle baisse pour certaines communes et augmente pour d'autres. En l'occurrence Viroflay fait partie de ces communes pour lesquelles la DGF baisse et il faut le dire. Je ne peux pas le cacher. Si je n'en parle pas ici, personne n'en parlera jamais et au contraire, on essayera de nous faire croire que l'État continue à jouer son rôle. On le voit bien, l'État a de plus en plus de mal à jouer son rôle, il est de plus en plus centralisé, alors que l'on a besoin de décentralisation au contraire. Voilà sur ces différents points, ce que je voulais préciser...

Mme CHOPARD, vous parliez de logement social en me demandant comment on envisageait de retrouver des capacités foncières pour construire des logements sociaux. J'ai l'impression qu'il y a déjà un certain nombre de programmes en cours, de constructions sur Viroflay. Je n'ai pas l'impression que la construction à Viroflay soit la demande principale des Viroflaysiens, si j'en crois les réactions sur les réseaux sociaux lorsqu'un nouveau chantier s'ouvre, chaque chantier, maintenant, s'ouvrant avec les logements sociaux intégrés, jusqu'à 40 % de logements sociaux dans certains d'entre eux. Mais on essaye de faire avec. Si vous avez des idées de foncier, n'hésitez surtout pas. De nouvelles idées de foncier dans Viroflay pour construire des logements sociaux et les logements privés qui doivent les accompagner. Je dis bien qu'il ne faut pas construire que du logement social, c'est bien du mixte qu'il faut faire, n'hésitez surtout pas. J'ai compris que l'on n'en construira pas rue Nicolas Nicquet, mais il y a d'autres endroits à trouver. Mais j'ai compris que là, sur le coup, c'est quelque chose sur lequel il faut aussi, je pense, nous accompagner. On aura l'occasion, plus tard, de débattre sur la question du PLU, j'espère que là aussi, ça fera l'objet, je l'espère, en tout cas, de propositions de nouvelles possibilités de construire.

Sur la question des rythmes scolaires... »

Mme BILLAUDEL : « Trois points sur les rythmes scolaires, d'abord Mme ÉGAL sur Arc'Ados, là on vous parle uniquement du bâtiment, je pense que vous nous connaissez depuis suffisamment longtemps, il va y avoir un projet à côté qui va se monter avec les jeunes et ça vient d'arriver cette bonne nouvelle, je ne vous cache pas que je suis très

contente, moi aussi, qu'Arc'Ados aille à Dieuleveult, c'est un bâtiment qui a été fait pour les jeunes et qui a une âme, c'est très bien, mais ce n'est pas le propos d'un DOB de parler de ce qu'il va y avoir à l'intérieur.

Pour répondre à Mme CHOPARD, déjà, sur les classes d'environnement, je pense que vous m'auriez prise pour une folle si j'avais inscrit ou proposé à Mr ISSAKIDIS, dans le budget 2021, de mettre quelque chose pour les financer, puisque je vous rappelle que dans notre programme, nous avons dit que nous referions quelque chose vis-à-vis des classes d'environnement et vous savez sans doute qu'aujourd'hui, il n'y a aucune autorisation, Mr le Directeur académique refuse même de regarder d'éventuels projets. Donc, très clairement, lié à la situation du COVID, il n'y aura pas de classe d'environnement cette année, à Viroflay et en France. On en reparlera l'année prochaine.

Après, sur les rythmes scolaires, moi, j'avoue ne pas avoir de boule de cristal et je suis bien incapable de dire aujourd'hui, ce qui sortira demain des résultats du vote, et en imaginant que nous repassions à quatre jours, je ne sais absolument pas comment les familles vont se comporter, mais je peux pratiquement vous garantir que l'on aura autant d'enfants dans les différents accueils de loisir qu'aujourd'hui, que ça soit du 4 jours ou du 4 jours ½. Simplement répartis différemment, et de toute façon s'il y a du changement, ça se jouera sur trois mois de l'année, donc, l'impact budgétaire ne sera pas très important. Évidemment, on pourrait se dire que demain, on va avoir un résultat, faire un sondage auprès des parents, si jamais, ça repasse à quatre jours. Mais je pense que comme vous l'avez dit, il y a beaucoup d'évolution en télétravail et aujourd'hui, un parent n'est pas capable de me dire en septembre s'il va mettre son enfant le mercredi, le lundi soir... donc, nous avons toujours fonctionné, nous nous sommes toujours adaptés, vous parliez d'adaptation, je pense que pour ce qui est du périscolaire, on s'est toujours adapté et depuis six mois, c'est de l'équilibre et on continuera à le faire. »

Mr LEBRUN : « J'ajouterai, avant de repasser la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS que l'on nous dit que les habitudes des Français vont changer en matière de rapport au travail. Que le télétravail va avoir de plus en plus d'importance, certainement, on a eu la preuve que ça fonctionnait, je pense qu'à un moment donné, le télétravail ne sera pas la solution d'avenir, parce qu'il y a quand même besoin de pouvoir travailler en équipe, de pouvoir se voir physiquement. Donc, il y a un certain nombre de choses et je pense que même si le télétravail se généralisait, j'ai déjà testé quand j'avais des enfants en bas âge, de devoir travailler chez soi, en déposant les enfants à l'école le matin, aller les chercher à midi, les ramener à l'école en début d'après-midi, aller les rechercher à 16 heures, ça ne marche pas, on n'arrive pas à bosser. Donc, la cuisine centrale continuera à avoir de beaux jours, nos centres de loisirs du soir continueront à avoir de beaux jours et la garderie du matin aussi. »

Mme BILLAUDEL : « On le sait bien aujourd'hui, Mr le Maire, ça n'a pratiquement pas évolué, on a bien dit aux familles qu'il y avait des modifications notables liées au télétravail, ou au chômage partiel, qui pouvaient modifier, mais on accueille toujours autant d'enfants, pas à la garderie du matin, puisque vous savez que malheureusement, on ne peut toujours pas la remettre en place à cause du non-brassage, mais sur les autres activités ça n'a pas baissé du tout. »

Mr LEBRUN : « Et j'ajouterai à l'attention de Mme ÉGAL sur le fait que vous disiez : « Vous avez envisagé de mettre les services techniques dans de Dieuleveult, effectivement, nous avons changé de projet parce que de Dieuleveult était peu adapté à l'intégration de bureaux, il aurait fallu restructurer de façon plus forte de Dieuleveult, voire démolir et reconstruire, donc, ce n'est pas l'option que nous avons choisie, nous envisageons d'y transférer Arc'Ados et il faudra trouver un autre lieu pour les services techniques, les CTM ; nous travaillons aussi ardemment dans ce domaine-là. Le projet de la Patte d'Oie demeure, c'est-à-dire que ce site au 191 avenue du Général Leclerc et le 185 qui se trouve derrière il y aura, à un moment donné, un projet immobilier de construction de logements et notamment

de logements sociaux. Je ne pense pas que notre OAP change de façon sensible du fait de cette modification de stratégie, sur le plan de notre immobilier communal. Jean-Michel ISSAKIDIS, vous aviez quelques précisions ? »

Mr ISSAKIDIS : « Oui, merci, Mr le Maire. Mes chers collègues, je voulais juste répondre rapidement à nos collègues de CITES et VCV. J'avais prévenu, en introduction par quelques mots liminaires : le DOB est un exercice qui a ses limites, vous l'avez vu, dans le sens où si on fait peu de slides, on nous dit que l'on n'en a pas fait assez, et si on en fait beaucoup, on essaye de détailler, c'est pris comme un quasi-budget, ce qui n'est pas le cas. J'ai entendu des interventions, je vous donne mon sentiment, qui oscillaient entre le réquisitoire, le débat sémantique, voire le procès en sorcellerie, appuyé sur un mélange de contre-vérités et de syllogismes peu convaincants. Maintenant, il y a une chose que je voulais souligner, c'est que pour la première fois, dans ce DOB, il y a tout l'apport des informations que j'ai apportées oralement, en accompagnement de ces slides et je fais toujours attention de ne pas lire in extenso, parce que c'est assez barbant, mais plutôt de compléter par des chiffres des exemples chiffrés...

Je voudrais lancer une invitation en perspective du prochain DOB, à nos collègues de l'opposition, peut-être de revoir le replay de ce DOB puisque contenant un certain nombre d'informations, dont certaines étaient critiquées avant même d'en avoir eu connaissance.

Donc, j'ai eu le sentiment que vos interventions étaient écrites avant d'avoir entendu le débat, donc, il n'y avait pas de débat possible si vous venez avec vos interventions écrites à l'avance, sur la base des slides. Par contre au moment du budget, qui aura lieu début mars, vous avez un mois devant vous, pour bien réécouter le replay et bien revoir les slides et si d'ici là, à tête reposée vous pouvez nous envoyer de vraies contributions, de vraies propositions, peut-être, pour la première fois, grâce au COVID, on aura un vrai débat d'orientations budgétaires. »

Mr LEBRUN : « Je précise quand même que les documents étaient, conformément au règlement intérieur et à notre volonté, ce qui n'est pas dans le réglementaire, mais qui est dans le règlement interne de Viroflay, qu'à chaque fois que nous avons une délibération sur du budget, les documents sont donnés quinze jours à l'avance, laissant l'occasion d'avoir deux week-ends de travail sur les documents. Nous faisons en sorte de vous donner ce qui est nécessaire pour pouvoir y réfléchir et intervenir ensuite. C'est pour ça que les interventions, je vais les qualifier de riches, parce qu'elles sont longues, il y a aussi beaucoup de questions. Mme CHOPARD a posé beaucoup de questions, néanmoins, c'est aussi votre rôle d'opposition de poser beaucoup de questions et de nous pousser à nous améliorer. »

Mme CHOPARD : « Une première chose, si vous voulez que l'on participe mieux à vos travaux, je ne serai pas la première à le demander, ce qui serait bien, c'est que les commissions ne se tiennent pas 48 heures avant le Conseil municipal, ce qui nous laisserait le temps de pointer certaines incohérences ou incomplétudes et avoir les éléments complémentaires non pas la veille du Conseil municipal, mais une semaine avant. Donc je pense qu'effectivement, nous serions tous gagnant à travailler ensemble et pour cela, il faudrait que les commissions se tiennent une semaine avant le Conseil et pas 48 heures avant. La deuxième chose, parce que Mr le Maire, vous parlez avec beaucoup de condescendance... »

Mr LEBRUN : « C'est quelque chose que j'ai déjà entendu ça. Je ne pense pas être le seul dans ce cas. »

Mme CHOPARD : « Je vous confirme que c'est l'impression que ça donne. Sur la question de la transition écologique, j'ai compris à vos explications, que l'on ne parlait pas de la même chose. Parce qu'en fait, la transition écologique ce n'est pas uniquement la rénovation thermique des bâtiments. Ça, c'est passé, c'est une mention, une définition qui est déjà

obsolète. Et en fait, vos réhabilitations, aujourd'hui, notamment les Prés-aux-Bois, se basent sur un décret de 2007 remis à jour en 2012, relisez le programme, peut-être que vos équipes techniques ne vous ont pas bien expliqué. Mais vous allez faire une réhabilitation sur la base d'un décret de 2012. Vous citez les mentions E3, C1 qui est en fait la base d'une réhabilitation E+, C- alors qu'aujourd'hui, on est dans le cadre d'une réflexion bas carbone avec des bâtiments passifs qui doivent émettre 0 carbone. Et donc, le bilan de l'ensemble des cycles de vie des matériaux utilisés doit permettre d'équilibrer le bilan carbone du bâtiment. Toutes ces notions-là, vous ne les prenez pas en compte, aujourd'hui ; dire que le bâtiment des Aulnettes sera un bâtiment performant, si vous ne reprenez pas le ravalement de la façade, alors non. Vous changez les fenêtres, vous changez la chaudière, vous n'avez pas pensé aux autres énergies, à faire des mixtes d'énergies qui permettent de coupler des énergies renouvelables à des énergies fossiles, donc, je pense que l'on ne parle pas du tout de la même chose. Il y a le décret tertiaire qui vient de paraître qui vous impose des réductions d'énergie de 40 % à échelle 2030.

On a la RT 2020, qui est en cours de discussion, qui a été bloquée pour des raisons pragmatiques de mise en œuvre, mais qui va impacter fortement des formes constructives, les matériaux utilisés, et Mr ISSAKIDIS le dit en commission d'appel d'offres, il ne voit pas trop comment on va faire, parce qu'on ne pourra plus construire en béton. Donc toutes ces données-là, il faut les intégrer aujourd'hui, au risque d'être obsolète demain. Nous notre intervention n'est pas pour vous contraindre dans un développement écologique auquel, peut-être, vous n'adhérez pas, mais c'est pour faire en sorte que les bâtiments qui sont construits ou réhabilités aujourd'hui, on n'en ait pas honte demain. Et que les investissements soient des investissements pérennes sur lesquels on ne soit pas obligé de revenir dans dix ans. »

Mme BILLAUDEL : « Excusez-moi, je vais vous répondre, vous avez cité l'Aulnette, vous ne savez pas tout, c'est normal, lorsque l'on a construit le restaurant scolaire de la rive droite, ce n'est pas très vieux, ça fait moins de dix ans, à l'époque, a été intégré une nouvelle chaudière, certes il y a dix ans, mais elle chauffe l'Aulnette, donc, dans les travaux d'Aulnette, il n'est pas question de changer la chaudière, elle existe. Mais à l'époque, on s'était bien sûr posé la question de ce que l'on pouvait faire. On a été obligé d'abandonner l'idée de panneaux pour l'eau chaude sanitaire, pour une bonne et simple raison, c'est que l'été, l'école est fermée. Donc, faire chauffer de l'eau pour un bâtiment vide, ça n'a pas de sens, et on avait mis des panneaux photovoltaïques. Dans le programme de réhabilitation d'Aulnette, très clairement, il y a la toiture, puisqu'elle n'a pas été faite, mais il y a justement l'isolation avec un doublage extérieur, avec les matériaux modernes. Après vous parlez de nouvelles rénovations énergétiques, de nouveaux matériaux bien sûr qu'il y a la RT 2020, si elle est arrêtée, c'est parce qu'on sait très bien, qu'aujourd'hui, on n'a pas les matériaux pour le faire. Il y a actuellement, un chantier qui se devait d'être un chantier exceptionnel, qui est tout le village olympique de Paris, qui devait être tout en bois, tout est bloqué, on ne sera pas prêts en 2024, parce qu'il faut des ambitions, mais il faut quand même que les ambitions soient réalisables et aujourd'hui, on n'est pas capable de réaliser ça. Je le déplore, parce que je suis complètement d'accord avec vous, et comme le dit Mr le Maire : « On partage la même planète ». On y pense, ce n'est pas forcément écrit, on ne va pas non plus casser un bâtiment, ça serait complètement débile, parce qu'effectivement, il ne va plus y avoir de béton, ça, c'est sûr, dans quelques années, mais il n'y aura plus de bois non plus, plus de forêt. C'est toujours une question d'être raisonnable, il y a des effets de mode, on vit d'effet de mode en effet de mode et il faut se calmer sur l'effet de mode et essayer d'être raisonnable. Je pense que nous faisons au mieux, en pensant à l'avenir et on ne fait pas n'importe quoi. On est là depuis un certain temps et on a des équipes autour de nous qui connaissent leur boulot et on fait appel à des maîtres d'ouvrage spécialisés. »

Mr LEBRUN : « J'ajoute que sur de Dieuleveult, dans les choix qui s'opéraient, c'était : « Est-ce que l'on démolit de Dieuleveult pour faire quelque chose de plus adapté, et donc, plus conforme à ce que vous disiez tout à l'heure sur le type de matériaux à utiliser ou est-ce

qu'on le garde comme ça et on le rhabille, on le retravaille, pour faire en sorte qu'il soit mieux adapté aux exigences du futur. Il y a aussi tout un débat qui existe dans le monde du bâtiment, c'est la question du béton. Lorsque du béton a été coulé, ça a généré du carbone, ça a généré des besoins d'énergies, on peut se dire qu'il a été coulé et que l'on peut, peut-être, le garder comme ça et après, retravailler les choses. En fait, souvent, j'entends ces débats, qui sont extrêmement contradictoires. On se demande ce qu'il vaut mieux faire. On casse tout et on remet avec de nouveaux matériaux ? Du bois ou autre chose, des matériaux biosourcés ou ce genre de choses, ou garde-t-on l'existant pour partir sur cette base et après, lui mettre tout ce qu'il faut autour, pour faire en sorte qu'il soit plus performant dans les années à venir et atteindre les objectifs qui sont fixés ? Ce débat existe et je ne pense pas qu'il soit tranché d'une façon ou d'une autre. On essaye de mixer pour le gymnase des Prés-aux-Bois : on garde une partie et on démolit une autre qui n'a aucun intérêt, ni sur le plan architectural ni sur un plan purement technique, et nous aurons un bâtiment qui sera, je pense beaucoup moins énergivore et qui correspondra aux besoins qui seront ceux du futur. Et puis, je rappelle aussi que dans toutes nos nouvelles constructions sur les fonciers publics : les Réservoirs, la Place de la Fête, la Forge... pour tout cela, on met des niveaux d'exigence. Je peux vous dire que lorsque les dossiers ont été présentés par les lauréats, les différents candidats pour ces différents projets, arriver au niveau de performances E3-C1 ou E2-C2, ils en bavent, et ils disent que c'est extrêmement compliqué. Le bâtiment des Réservoirs, pour arriver à ce niveau de performance, il faut rajouter des pompes à chaleur, il faut couvrir le toit de panneaux solaires, qui sont fabriqués je ne sais où. Il y a de vraies contraintes liées à cela, alors qu'ils ont fait un bâtiment qui a très peu de béton. Donc, cette dimension, quand on parle avec les entreprises du bâtiment, ils nous disent que c'est compliqué. Le niveau fixé est complexe à atteindre. On essaye de trouver les meilleures solutions possibles entre garder du béton et tout casser pour faire autre chose. On agit par petites touches, peut-être, mais ces petites touches, les unes après les autres, constituent un ensemble qui se combinent à d'autres éléments sur l'aménagement de la Ville, avec les différents matériaux que l'on va utiliser dans les quartiers, comme ce que l'on fait sur le quartier de la Marquette, avec des endroits que l'on va végétaliser dans les rues, tout cela contribue à cette ville agréable dont on a besoin, et cette ville qui permettra d'éviter de créer plus de chaleur qu'elle ne le faisait jusqu'à présent. Tout cela, à mon sens, c'est un ensemble et je pense que l'on ne parle pas de façon très différente, les uns et les autres, en l'occurrence. Et puis, le terme de « condescendant », je n'arrive pas à le comprendre. J'essaie de ne pas donner de leçon en tout cas. »

Mr ISSAKIDIS : « Mr le Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre brièvement à Mme CHOPARD. Je pense que l'on peut coopérer sur un certain nombre de sujets et pourquoi pas ces sujets environnementaux qui préoccupent tout le monde, bien évidemment, mais la première chose à faire, si je puis me permettre, c'est déjà vous libérer des doctrines, parce qu'on n'est pas ici, moi, en tous les cas, pour discuter à haute voix des règlements et des doctrines qui viennent d'en haut. D'autant que, je ne comptais pas le rappeler, mais je vais le dire, les mêmes qui édictent les réglementations dont vous semblez être le porte-voix avec vos injonctions, nous invitant à nous conformer à la EC-8, je pose 4 et je retiens 1... ça n'a pas d'ambition. Vous nous parliez d'ambition, de débat d'orientations budgétaires et là, on se noie dans un débat réglementaire. On parle de quoi ? On parle d'un État, vous allez dire que j'y reviens, mais les faits sont têtus, je suis désolé, on peut choisir de mettre la tête dans le sable, ce n'est pas pour autant que les faits cessent d'exister. On parle d'un État qui a été condamné en juin 2020 par la Commission européenne, déféré devant la Cour européenne de Justice au motif de non-respect permanent depuis 12 ans en Île-de-France et 14 ans en Martinique des limites maximales de pollution et de qualité de l'air. On parle de l'État français, condamné par l'Union européenne, pour non-respect depuis 12 ans. Les mêmes qui édictent des règles et qui vont nous dire à nous, ce que l'on doit faire ? Mais quelle légitimité ont-ils ? Les mêmes que le Conseil d'État a condamné en octobre 2020 à une amende de

10 M€ par semestre pour mettre en place une politique visant à réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air en Île-de-France.

Le Conseil d'État, lui aussi condamne l'État qui aujourd'hui, pond des normes réglementaires et des doctrines amphigouriques auxquelles, si on cherchait à se conformer, nous amèneraient à produire en permanence, des états des lieux, des rapports, des livres pédagogiques, des livres blancs et ne rien faire. Ce n'est pas notre choix, je suis désolé, si vous voulez que l'on travaille ensemble, libérez-vous de ces carcans, il ne faut pas enfermer ces sujets environnementaux dans ce que j'appelle un parc à thème. Environnement, transition énergétique, bas-carbone n'est pas égal à : j'applique stricto sensu et de façon aveugle, les règlements. Ces règlements sont portés par des gens qui n'ont pas de légitimité, je viens d'en faire la démonstration sur un exemple, je pourrais en citer d'autres, mais je serais trop long. La deuxième chose, si je puis me permettre, pas de problème pour travailler ensemble, mais arrêtez vos injonctions permanentes du genre : « Vous n'avez pas vu, vous n'avez pas compris, il vous a échappé que... » C'est une insulte aux services techniques de la Ville, je me permets de vous le dire. Ces gens-là sont des gens compétents, ils nous expliquent les choses, on n'est pas stupides tous ici. À part vous, tout le monde n'est pas demeuré dans cette salle. On les comprend très bien. C'est une insulte à leur endroit, et ça, je ne peux pas l'accepter, parce que ces gens-là font le travail dans un océan d'inepties ou d'incohérences dans lesquelles ils apprennent à nager avec brio. Et j'ajouterai, en dernier ressort, je n'irai pas plus loin, pour ne pas être trop long : faites preuve de modestie. Tout ce que vous ne comprenez pas en ce monde n'est pas forcément dénué de sens, d'autres le comprennent. »

Mr LEBRUN : « Je préciserai la question du dogme, il y en a un qui est le dogme du vélo. Il y a cinquante usages possibles du vélo et on ne pourra pas faire cinquante espaces cyclables différents pour les cinquante types d'utilisateurs. Il faudra que l'on arrive à trouver des solutions pragmatiques qui soient conciliables, dont la mise en place soit conciliable avec les différents usages. Et là, ça va être une vraie difficulté à laquelle on va être confronté. Entre des ayatollahs d'un côté, des ayatollahs de la voiture de l'autre et la question de sécurité à laquelle je suis très sensible, on a du souci à se faire. Le pragmatisme avant tout, c'est essentiel. Quand on est Conseiller municipal, en fait, on est sur le terrain, on connaît le terrain, on sait ce qui est bien... et je vous englobe dedans... on sait ce qui est bien pour les habitants, les quartiers et on essaye de faire ce que l'on peut faire, comme le disait Gérard LARCHER : « On fait quoi qu'on peut, avec quoi qu'on a ». C'est-à-dire, on fait tout cela avec le bon sens paysan, j'aime bien le rappeler. C'est important de pouvoir rester pragmatique. »

Mme ÉGAL : « Juste une précision, quand j'ai abordé les questions de transitions écologiques, je n'ai pas dit que vous n'en aviez pas parlé, puisque j'ai reconnu, au contraire, que ça faisait partie de votre programme, justement, sur les différents bâtiments. Donc, s'il y a des limites sur la façon de s'y prendre, je dirais que c'est une préoccupation que vous avez et je l'ai relevée. Ce que j'ai remarqué, ce sont deux choses : c'est dans le contexte, cet aspect de niveau de chaleur que l'on atteint aujourd'hui, c'est une préoccupation majeure qui atteint le même niveau de priorité, me semble-t-il que ce que l'on vient de dire sur les aspects de santé et ça fait partie des incertitudes qui pèsent sur nos épaules. Donc, j'aurais trouvé logique que ça apparaisse de façon forte dans ces slides de synthèse. Et sur l'aspect transition, ce que j'ai abordé que l'on reverra sans doute au cours de l'année peut-être ou de la mandature, c'est la question : comment s'y prend-on au-delà des bâtiments publics, mais pour avancer au niveau de l'ensemble des bâtiments de la Ville ? C'est-à-dire quels objectifs la Ville peut-elle se donner pour, avec sa population arriver à plus que ça et ça, il faut rechercher ensemble les moyens, apporter de l'aide, j'ai cité quelques pistes, ce ne sont sans doute pas les seules, mais il y a des choses à faire en la matière sans quoi notre monde continuera à aller très mal. »

Mr LEBRUN : « Je pense, Mme ÉGAL que vous avez relevé que j'avais relevé que vous l'aviez relevé. J'ai aussi fait état que vous aviez parlé d'autres projets que ceux qui avaient été cités ici. Des projets, peut-être plus petits, peut-être moins ambitieux, mais sur la gare routière de Chaville-Vélizy, vous l'aviez cité. En fait, on parle à peu près de la même chose. C'est une question de présentation peut-être, en tout cas, j'ai voulu finir ce débat qui était, je pense, intéressant, même si parfois on échange et c'est là aussi la richesse, on est chacun comme on est, on fait ce que l'on peut.. En fait, j'ai voulu finir ce débat sur ce slide qui est important sur les objectifs, les priorités et les orientations financières qui en découlaient. Ça me paraissait important de revenir à un schéma. On devrait presque avoir un DOB qui tourne autour de ça uniquement et ne pas rentrer dans les chiffres. Dire : « On a ces ambitions-là, ces objectifs-là, ils font partie de notre ADN, de notre façon de gérer la Ville, ça nous a été confié par les habitants de Viroflay, il y a un peu moins d'un an et on essaye de mener ça. » La question de la sécurité, j'ai l'impression que personne n'en a parlé ce soir, hormis nous, mais ça rassemble tout le monde déjà. Le commerce, on l'a bien vu, en fait 2020 a permis aux commerces de faire un bond, non pas en chiffre d'affaires, mais un bond « intellectuel », en quelque sorte, sur la façon de voir le commerce de demain, donc on va continuer à les accompagner et on va essayer d'anticiper pour les aider. Je ne vais pas revenir sur chacun des objectifs, des priorités, mais en tout cas, je pense que l'important est surtout ici et on voit bien que les investissements sont pour nos jeunes, aussi pour les autres générations, mais ce sont les jeunes qui vont devoir supporter la planète que l'on va leur laisser et qui vont aussi utiliser les équipements que l'on va construire.

Nous allons donc clore ce débat. Je rappelle que l'article 2312-1 définit que le débat d'orientation budgétaire finit par une délibération qui stipule que l'assemblée prend acte de ce débat, mais doit quand même voter. Et normalement, le vote se fait sur le fait que l'assemblée a bien pris acte que ce rapport a été présenté. C'est un débat qui mobilise Mme ÉGAL depuis plusieurs années, c'est un peu compliqué à comprendre de dire que l'on vote pour prendre acte. Vous avez exprimé un vote d'abstention et un vote contre. On va le prendre tel quel. Je ne sais pas si c'est conforme à la volonté du texte de prendre acte par une délibération, mais chacun fait ce qu'il veut, on est en démocratie et c'est ça qui est intéressant : démocratie représentative.

Donc, nous passons au vote pour prendre acte que ce débat a eu lieu.

Qui est contre ? »

Mme ÉGAL : « Devant l'ambiguïté qui reste, on est contre les orientations, certes, le débat a eu lieu... »

Mr LEBRUN : « Donc vous êtes contre les orientations, mais pour acter que le débat a eu lieu. Donc il y a 3 contre, qui s'abstient ? 4 abstentions.

Donc nous prenons acte, à la majorité que ce débat a bien eu lieu. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE par 26 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions ;

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la ville pour 2020.

DONNE POUVOIR à Mr le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr LEBRUN : « Nous passons au petit morceau d'après, qui va vous être présenté, par Jean BERNICOT, mais c'est un vrai sujet aussi la question du PLU, donc Mr BERNICOT, Maire adjoint en charge de l'Urbanisme, vous avez la parole. »

Mr BERNICOT : « Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord un rappel des objectifs généraux de la Modification n° 4 du PLU, telle qu'elle a été définie par arrêté du Maire au 1^{er} juillet 2020 :

1^{er} objectif : répondre à de nouveaux enjeux et objectifs communaux. Évolution des règles en zone UG pour éviter d'accroître le déficit en logements sociaux et préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales de ces quartiers ;

Agir en faveur des économies d'énergie notamment par la nécessité de renforcer les possibilités d'isolation par l'extérieur ;

Actualisation des OAP et les emplacements réservés au regard de l'évolution et de la mise en œuvre des projets.

2^e objectif : Préciser ou clarifier ponctuellement certaines dispositions réglementaires ;

Assouplir à la marge quelques règles bloquantes ;

Mettre à jour les annexes du PLU.

Je ferai ensuite une brève synthèse du déroulement de cette procédure qui s'est déroulée sur 6 mois. Procédure assez lourde.

Elle a commencé par un arrêté du Maire au mois d'octobre qui soumettait la modification à l'enquête publique du 2 novembre au 2 décembre 2020.

La publicité d'enquête publique s'est faite par affichage sur les panneaux municipaux, dans les journaux départementaux, dans le magazine communal. Par ailleurs, une information a été relayée dans le magazine communal, sur le site Internet de la Ville, des posts sur Facebook et sur celui du Maire lui-même, et trois fois dans des Facebook live.

Durant l'enquête publique, le public a pu s'exprimer à la fois sur registre papier ou sur registre dématérialisé ;

Le commissaire enquêteur a tenu cinq permanences ;

Et on a dénombré, ce qui est, à mon avis, un succès : 1 260 visites et plus de 2 000 téléchargements, pour 90 observations.

Le commissaire enquêteur a remis son PV de synthèse le 9 décembre.

La Ville a apporté ses réponses et les a transmises le 24 décembre.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées le 8 janvier.

Son avis est un avis favorable, sans réserve aucune, avec quelques recommandations mineures, plus de forme que de fond.

La proposition du PLU modifié intègre donc quelques aménagements, tenant compte des observations des personnes publiques associées, du public et du commissaire enquêteur lui-même, sans qu'elle remette en cause l'économie générale du PLU.

Nous allons les passer, assez rapidement, en revue, les unes après les autres :

S'agissant de l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, on a apporté des schémas explicatifs permettant de mieux comprendre la règle. Le reste n'est pas modifié, à savoir la limitation des pignons en ligne séparative à 8 mètres, le minimum de 6 mètres de recul par rapport au fond de parcelle que les façades soient avec ou sans baies, et enfin, la possibilité de surélévation et d'extension dans le prolongement des murs existant, quel que soit le positionnement du bâti sur la parcelle.

Le deuxième point, c'est la distance des bâtiments entre eux sur une même unité foncière, pas de changement : 7 mètres minimum. La hauteur des constructions : là, nous avons pris en compte un certain nombre de remarques, qui ressortaient de l'enquête publique : nous avons augmenté de 7 mètres à 8 mètres la hauteur possible des gouttières pour les constructions à toit en pente. Par contre on a maintenu la hauteur de 7 mètres pour les constructions nouvelles. S'agissant des constructions à toiture-terrasse, la hauteur à l'acrotère est passée de 8 à 8,5 mètres à la fois pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes.

S'agissant de l'emprise au sol, là aussi, suite à un certain nombre de remarques et à l'avis du Conseil Départemental des Yvelines, nous avons modifié les chiffres de progression. Vous vous rappelez que la règle initiale qui avait été proposée, c'est 40 % d'emprise en sol jusqu'à 400 m², 30 % pour les 200 m² suivants et 20 % au-delà. On ne change pas le pourcentage de 20 % pour les 400 premiers m², pour les 200 m² suivants, on passe de 30 à 35 % et au-delà, on passe de 20 à 25 %.

En matière d'espace libre et plantation, la seule modification qui a été faite, c'est que l'on a apporté effectivement des précisions et des éclaircissements sur les différentes notions. Par contre, les règles que nous avons proposées initialement, à savoir : en zone UG, 50 % d'espaces verts et 40 % de la parcelle en pleine terre et pour la zone UA : 20 % d'espaces verts dont la moitié en pleine terre n'a pas été modifiée.

S'agissant de l'isolation thermique par l'extérieur : suite à l'avis négatif de l'Architecte des Bâtiments de France selon lequel, aucune dérogation ne devrait être envisagée concernant les projets d'isolation thermique par l'extérieur sur les bâtis patrimoniaux ou anciens, la dérogation a été supprimée.

On a apporté des précisions à la notion de caractère patrimonial pour lesquels les projets d'isolation thermique par l'extérieur pourront être refusés s'ils le modifient substantiellement. Point suivant : Réalisation des places de stationnement.

Pour remédier à une incohérence, les places de stationnement à produire en cas d'extension seront plafonnées à celles qui sont exigées pour une construction neuve.

Ensuite, nous avons des points mineurs :

Les clôtures pour les constructions et installations nécessaires au service public pourront bénéficier d'une dérogation en matière de hauteur.

Les accès à la voirie départementale : la largeur d'accès à la voirie départementale est portée à 5 mètres maximum, à la demande du Conseil Départemental des Yvelines, c'est une dérogation à la règle générale qui est de 3,5 mètres.

L'OAP de la Place de la Fête, les pièces du PLU ont été actualisées et rendues cohérentes.

Et enfin, en matière d'information sur le réseau d'eau, les notes et les plans figurant dans les annexes ont été remplacés par ceux fournis par le SEDIF.

Voilà de manière synthétique, le résumé de cette modification n° 4 du PLU pour lequel il est proposé au Conseil d'approuver cette modification. »

Mr LEBRUN : « Voilà donc, cette présentation à l'issue d'un processus, notamment d'enquête publique. J'ouvre maintenant le débat et je pense que je devrais voir maintenant, au moins deux mains se lever. »

Mme CHOPARD : « Merci Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas, je ne vais pas utiliser de termes que vous ne comprendrez pas Monsieur ISSAKIDIS. Le groupe VCV salue le travail réalisé par la Ville sur cette modification du PLU et la bonne tenue de l'enquête publique malgré les difficultés liées au confinement et aux règles sanitaires. Les propositions émises ont facilité les travaux des Viroflaysiens pour l'adaptation de leur logement et l'amélioration de son confort, notamment, thermique. Pour autant, les modifications du PLU nous semblent, encore une fois manquer d'ambition. Cette modification aurait peut-être pu être l'occasion de définir une ambition urbaine le long de l'avenue du Général Leclerc par exemple. Le plan local d'urbanisme ne prévoit aujourd'hui que trois opérations d'aménagement programmé, les OAP, le secteur des Arcades, le secteur Corby et le secteur Place des Fêtes. Le PADD ne possède aucun périmètre définissant les orientations particulières concernant les secteurs à urbaniser le long de l'Avenue du Général Leclerc et des secteurs des gares. Or, aujourd'hui, les trois quarts des nouvelles constructions se situent dans ces périmètres et le manque d'unité architecturale le long de l'axe structurant dégrade l'image de la Ville et laisse aux opérations ponctuelles des promoteurs toute latitude pour définir la forme et l'image de notre Ville. Pourquoi ne pas avoir prévu une opération d'aménagement programmé sur toute l'Avenue du Général Leclerc ? La modification du PLU aurait également pu être l'occasion d'affirmer des ambitions en matière de transition

écologique, vous n'y couperez pas, c'est effectivement quelque chose qui nous semble essentiel, nous le partageons avec toute la liste Viroflay c'est Vous. Nous nous félicitons que la charte architecturale soit annexée au PLU, rappelons qu'elle a également pour but d'informer et d'accompagner les projets de construction pour les particuliers. Cependant, ce document reste un document de préconisation et ne traite absolument pas le volet environnemental. Nous regrettons que cette procédure de modification partielle ne comporte pas d'éléments réglementaires permettant une vraie politique en faveur des circulations douces. Pourquoi ne pas avoir prévu des emplacements réservés et des alignements de voiries ? Par ailleurs les zones UA, les zones de très forte densification, nous apprécions les mesures prises pour lutter contre l'artificialisation des sols. Cependant, ces mesures restent peu ambitieuses au regard des risques d'inondations de la commune. Dans ces zones, les constructions d'immeubles modifient les équilibres souterrains déjà sous tension. L'artificialisation a pour conséquences de saturer les réseaux d'assainissement et de provoquer des remontées d'eau et des glissements de terrain. Vous l'avez évoqué tout à l'heure et je vous remercie, Monsieur le Maire d'y penser, mais avez-vous un programme global de végétalisation des espaces publics sur la Ville ? La modification du PLU aurait pu également être l'occasion d'affirmer des ambitions en matière de plan de circulation et de stationnement. Rien n'est prévu en matière de stationnement pour désengorger la Ville des voitures sur la chaussée, et libérer le stationnement pour les commerces de proximité et les équipements publics. Tous les programmes nouveaux dans un périmètre de 500 mètres d'une gare, c'est-à-dire 90 % de la ville ne sont soumis qu'à une seule place de stationnement par logement construit. Or, aujourd'hui, le taux de motorisation de Viroflay est de 84 % dont 36 % des ménages avec deux voitures ou plus. Les promoteurs réalisent aujourd'hui des économies par rapport aux autres villes d'Île-de-France sur la partie stationnement. Avez-vous prévu des mesures pour limiter le stationnement en épi qui pénalise le commerce de proximité et empêche les continuités des pistes cyclables ? La modification du PLU aurait également pu être l'occasion d'affirmer des ambitions en matière de logements sociaux. Vous avez, à plusieurs reprises, indiqué que vous ne souhaitiez pas concentrer le logement social, mais pour autant, est-ce qu'un programme de quinze logements est une ségrégation sociale ? Je ne le sais pas. La politique de saupoudrage ne permet pas d'atteindre les objectifs de la loi SRU dans les délais impartis, ça, par contre, c'est une assurance.

Donc, je le redis, en construisant 30 % de logements sociaux dans chaque programme, il faudrait construire 1 856 logements en 4 ans et nous voyons bien que ce n'est pas possible. Or, il existe, aujourd'hui, des dispositifs en faveur de l'accession sociale à la propriété comme le bail réel solidaire qui permet de faire des programmes mixtes : accession sociale et locatif social. Les opérations en accession sociale étant comptabilisées au titre de l'inventaire SRU et les dépenses ou subventions de la Ville sur ces programmes sont déductibles des prélèvements au titre des pénalités. Pourquoi ne pas avoir programmé dans votre PLU des secteurs de mixité sociale, des SMS, afin de permettre le développement de ce type de programme ? Merci, Monsieur le Maire pour votre écoute. »

Mme ÉGAL : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le PLU a été établi en 2013, il y a donc plus de sept ans. Les modes de vie évoluent, de nouveaux besoins se font jour, qui ne figuraient pas dans le diagnostic du PLU actuellement en vigueur. Par exemple, des espaces de coworking, des garages à vélos, des maisons de santé, mais aussi prise en compte du réchauffement climatique, des nouveaux modes de déplacement, de la recherche de solutions plus humaines pour le grand âge avec des programmes intergénérationnels et inter classes sociales, comme à Versailles, de véritables lieux pour les jeunes est les associations. Le plan de déplacement intégrant tous les usagers de la voie publique et les mobilités douces doit faire partie intégrante du PLU, puisqu'il suppose de réserver les espaces nécessaires dans les quartiers existants et les secteurs en mutation. Dans ces secteurs, la population va fortement augmenter et il faut s'interroger sur les services de la Ville tels que les écoles, les crèches et les commerces. Leur éloignement pourrait justifier la création de nouvelles structures et nécessiter, là aussi la réservation d'espaces. Les choix d'implantation et le dimensionnement

des équipements du projet Viroflay 2025, sont-ils cohérents avec les projets de développement des nouvelles constructions ? Comment favoriser l'implantation de lieux de convivialité que sont les cafés et les restaurants ou les jardins publics ? Comment créer du logement moins cher ? Peut-on mettre en œuvre des solutions sur Viroflay pour dissocier le foncier et le bâti. Voilà quelques questions qu'il est indispensable de se poser avant d'adopter ou de modifier un PLU.

En résumé, l'actualisation du diagnostic aurait été nécessaire. Il aurait dû comporter bien sûr, une analyse des besoins en Île-de-France et dans VGP et il aurait dû impliquer les habitants de Viroflay très en amont pour raisonner au niveau global, mais également quartier par quartier. Et assurer une intégration harmonieuse des nouveaux logements, et de leurs habitants dans Viroflay. Quant à l'enquête publique, la maintenir en période de confinement, avec tous les freins mis aux contacts et donc aux échanges n'est pas la meilleure façon d'associer notre population à la détermination de son avenir. Le PLU a déjà fait l'objet de trois modifications depuis sa mise en vigueur. Contrairement aux précédentes, les modifications n° 4 étaient très nombreuses et assez techniques, nous les avons examinées une à une et fait des commentaires généraux, ainsi que des propositions qui justifiaient un nouvel ensemble de modifications. Dans son rapport, le commissaire enquêteur dit que les observations sont arrivées majoritairement via le registre électronique et estime que le confinement n'a pas empêché la remontée des observations. Mais il dit aussi, au final que les pièces jointes ne permettent pas leur analyse, par le logiciel du registre électronique. Le travail du commissaire n'a pas été approfondi. Les observations directement liées aux modifications soumises n'ont pas toutes été reprises et beaucoup d'entre elles n'ont pas fait l'objet de réponse par les services de la Ville. Nous le regrettons. Néanmoins, en commission, les services de l'urbanisme nous ont assuré qu'ils avaient tout reçu et tout examiné, dont acte.

S'agissant du logement social et de la mixité, la nouvelle règle exige la création de logements sociaux au-delà de 300 m² de surface de plancher ou dès l'édification de quatre logements. Cette règle va dans le bon sens pour répondre aux objectifs légaux, bien sûr, mais surtout pour répondre aux besoins et monter le nombre de logements abordables sur notre commune. C'est l'évolution du PLU sur ce point essentiel qui détermine le vote de notre groupe sur l'ensemble du plan.

Mais l'approbation que nous vous donnons en raison de cette disposition ne signifie aucunement que nous n'avons pas de critique sur le reste. En outre, cette modification du seuil arrive malheureusement très tard. Comme nous l'avons dénoncé par le passé, fixer le seuil initialement à 35, le réduire à 15 seulement fin 2017, a laissé construire de très nombreux ensembles collectifs sans aucun logement social. Un laisser-faire qui se retourne contre Viroflay. Le nombre de résidences principales a augmenté rendant encore plus difficile l'atteinte de 25 % de logements sociaux. Avec un seuil comme celui prévu maintenant, la totalité de ces programmes aurait permis de créer au moins 65 logements sociaux supplémentaires et je ne suis pas certaine de ne pas en avoir oublié. Ce retard conduit à accélérer le retard de construction et à augmenter la densification. On lit d'ailleurs que dans le rapport, que dans notre commune, l'objectif de densité était initialement de 56,35 % pour 2030 et sera dépassé pour atteindre 58,2 % dès 2029. À notre avis, la densification du bâti présente des avantages : économie de sol, de voirie, de transports, d'isolation, sous réserve que la Ville puisse la maîtriser.

Deuxième remarque générale, alors que l'isolation par l'extérieur est la plus efficace, nous regrettons vivement que les modifications n° 4 continuent à entraver cette possibilité pour une grande partie du parc bâti et qu'aucune de nos propositions n'ait été retenue. On a bien compris que c'étaient les Bâtiments de France qui bloquaient. Elles ont d'ailleurs été déformées par le commissaire enquêteur ce qui fragilise juridiquement son travail. Il faudra faire un bilan chaque année, du nombre de maisons ou d'immeubles qui, malgré tout, auront pu réaliser l'isolation par l'extérieur. Le dossier portait principalement sur la préservation des zones pavillonnaires. Les modifications apportées limitent les transformations du bâti existant, les extensions et les constructions neuves. Elles permettent d'interdire le

remplacement brutal de pavillons par des constructions collectives qui changent potentiellement le paysage de la Ville. Les règles de construction et d'extension ont été clarifiées et c'est une bonne chose. Suite à l'enquête, certaines contraintes ont été assouplies et facilitent les extensions en hauteur notamment. Le nombre de places de parking a été finalement plafonné à 3. Néanmoins, elles figent l'aspect extérieur des façades et empêchent l'introduction de matériaux beaucoup plus performants que ceux existants et nous le regrettons. Elles réduisent aussi les capacités à construire. Le dossier de présentation affirme que les restrictions de la capacité à bâtir sur ces zones ne nous empêchent pas d'atteindre nos objectifs en nombre de logements à bâtir ni en création de logements sociaux. Comment ne pas en douter, cette affirmation n'est étayée par aucun chiffre permettant de la confirmer : chiffre actuel, chiffre en cible, estimation de notre capacité à construire. La préservation des zones pavillonnaires et des cœurs d'îlots de verdure, ne trouve pas vraiment son pendant dans les zones UA où seront concentrées beaucoup d'habitations loin des forêts pour beaucoup d'entre elles. Alors que la période que nous venons de traverser a montré qu'il était difficile de se confiner et de télétravailler dans un appartement d'une résidence collective, peu de modifications portent sur le parc collectif des zones UA. Nous soutenons bien sûr l'exigence d'aménager 20 % d'espaces verts. Mais comme nous vous l'avons déjà proposé, Monsieur le Maire, il serait possible d'aller plus loin en termes d'espaces verts, dans ces zones en modifiant les règles de hauteur, comme vous venez de le faire dans les zones pavillonnaires par ailleurs. Et de dégager facilement près de 30 % des surfaces pour des espaces verts et de convivialité. Ceci marquerait une respiration entre les constructions, laisserait passer la lumière vers les habitations situées en 2^e rang et limiterait l'artificialisation des sols.

De plus pour favoriser l'accès à un espace extérieur, il faudrait exiger la création de balcons pour un maximum de logements des résidences collectives. Y compris pour les logements sociaux qui en sont fréquemment privés. Certaines évolutions nécessitent la réservation d'espaces, nous l'avons dit. Sur l'Avenue du Général Leclerc, aucune réservation n'est faite pour des parcs de jeux, que ce soit à l'ouest entre les Arcades et la Place Louis XIV, ou à l'est entre la médiathèque et la limite de Chaville. Or, les forêts sont loin de ces lieux de vie en très forte densification actuellement. Pour de nombreuses raisons : facilitation de circulation, protection des véhicules, il faut permettre aux Viroflaysiens de n'avoir pas à laisser leur véhicule sur la voirie. Pour atteindre cet objectif, dans les constructions collectives, n'abaïssons pas l'exigence de places de stationnement dans le rayon de 150 mètres, tenons-nous-en à ce que prescrit le code de l'urbanisme, pour certains types de logements et dans le rayon de 500 mètres des gares. Et réfléchissons au contraire, à renforcer les exigences pour les constructions en bordure de voies étroites.

Il y a un autre domaine relatif aux économies d'énergie qui reste totalement ignoré du PLU, c'est celui de l'utilisation de l'énergie solaire ; au moins, mériterait d'être facilitée l'installation de chauffe-eau solaires à l'instar de ce que l'on peut constater dans la ville jumelle d'Hassloch dont l'ensoleillement n'est pas supérieur au nôtre. Les collines pavillonnaires de Viroflay ne sont qu'une des caractéristiques de la Ville. Il y a les forêts, bien sûr, mais il y a aussi ces axes de circulation et de vie. La RD10, Avenue du Général Leclerc qui suit la Vallée du Ru de Marivel, la RD 53 rue de Jouy, qui relie la vallée au plateau de Vélizy et les deux axes qui longent les forêts. L'entrée de ville côté place de la Fête a fait l'objet d'une étude en 2014 dont malheureusement, bien peu de recommandations ont été retenues. La place de Verdun et le centre-ville ont fait l'objet de rénovations importantes, pas toujours bien pensées, sur lesquelles nous ne reviendrons pas pour l'instant, mais aucune orientation n'a été définie quant au devenir architectural et paysagé de ces grands axes. Et pourtant, les Franciliens les empruntent assez régulièrement pour traverser notre Ville, rejoindre ou revenir de Paris. Beaucoup d'entre eux ne voient Viroflay qu'à travers ces voies. C'est tout particulièrement vrai pour la RD10 qui constitue en quelque sorte, la vitrine de Viroflay. C'est en empruntant la RD10 que l'on rejoint le prestigieux château de Versailles. Alors que l'avenue de Paris est un lieu de promenade agréable, nous pourrions avoir l'ambition que notre avenue Leclerc le devienne elle aussi de façon, sans doute, différente, elle n'a pas la même dimension, et nous permettre de rejoindre, à pied,

comme à vélo l'avenue de Paris avec des constructions renouvelées, du bâti plus ancien mis en valeur, des zones de commerces et des espaces de verdure pour maintenir ombre et fraîcheur. Notre PLU est ancien et justifierait une remise à plat. À plus court terme, nous voulons espérer que vous puissiez prochainement dans nos propositions pour soumettre aux Viroflaysiens, un nouveau lot de modifications, améliorant leur cadre de vie. Malgré les réserves exprimées, la validation de ces modifications conditionne le développement du logement social, nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « J'ai eu peur de la conclusion. Je me suis dit, il y a beaucoup de critiques. Mais je vous remercie de la voter malgré le fait que tout ne vous satisfait pas.

Juste un point pour commencer : il ne vous a pas échappé que c'était une modification du PLU. Or, dans vos interventions, à l'une et à l'autre, de vos deux groupes, puisque vous parlez chacune pour votre groupe, vos propositions nécessitent de faire une révision du PLU. Changer des OAP, changer le PADD... Dès que l'on change le PADD, c'est une révision du PLU qu'il faut faire. Ça veut dire que l'on remet tout à plat, comme vous venez de le dire, Madame ÉGAL. Et remettre tout à plat, je me coltine régulièrement, je peux vous le dire, des réunions, des rendez-vous avec les services préfectoraux, la DDT notamment. Entre la façon dont le PLU a été conçu en 2013, la façon dont la DDT de l'époque voulait déjà nous amener à densifier encore plus Viroflay, dans le PLU de 2013, et maintenant, les choses ne se sont pas assouplies. Et le premier qui fera une révision du PLU à Viroflay se retrouvera contraint de façon très forte à donner du droit à construire supplémentaire et pas que sur l'Avenue, les quartiers pavillonnaires seront largement touchés. Je prends toujours en exemple, à l'époque, en 2013, le fait que la DDT était venue me voir en disant : « Regardez, Monsieur le Maire, la rue Massenet peut être très facilement densifiée puisque là, vous pouvez profiter d'une sorte de dénivelé qui vous permet de monter », mais la rue Massenet, ce ne sont que des pavillons qui donnent sur la forêt. Dans ce quartier, si j'avais donné du droit à construire dans la rue Massenet, je ne me serais pas fait que des copains. L'idée n'est pas de me faire des copains, l'idée est de faire en sorte que la Ville évolue, qu'elle évolue de façon progressive, régulière comme elle a toujours fait, mais pas de façon brutale. Il se trouve que nous subissons depuis maintenant, un certain nombre d'années... 2011, 2012, 2013, on va dire 2013 à partir du PLU, mais pas que, nous subissons une pression foncière très forte. Et nous ne sommes pas les seuls à subir, regardez autour : Chaville, Versailles, faites toutes les villes tout autour, la région Île-de-France, en fait, se métamorphose à la vitesse grand .Chacun voit midi à sa porte, les Viroflaysiens disant : « Vous construisez trop à Viroflay », les Chavillois disant : « Vous construisez trop à Chaville », il y a une association « Stop Béton », qui s'est constituée : le climat global est : « On ne veut pas construire ». J'ai eu récemment rendez-vous avec une association de défense de l'environnement à Viroflay qui dit : « Est-ce que l'on pourrait faire une pause dans la construction ? » On a un certain nombre d'objectifs et la pause ne se décrète pas, il y a des projets d'agrandissement, d'extension, et des projets de promoteurs qui arrivent, qui dégotent des terrains et qui font leurs constructions et qui sont dans le cadre d'un PLU et je ne peux pas dire : « Pause pendant deux ans, on n'accorde plus aucun permis de construire », mais c'est bien ça qui est demandé, il faut se rendre compte de ce que disent les Viroflaysiens ! En l'occurrence pour cette modification du PLU, vous me dites que l'on n'a pas associé les Viroflaysiens : au contraire, c'est le fait de les écouter depuis plusieurs années, qui nous a permis d'avancer sur cette nouvelle modification de PLU substantielle, en les écoutant et en regardant aussi nos propres besoins pour faire en sorte de répondre à leurs préoccupations sans pour autant obérer les capacités de Viroflay à évoluer. Et leur capacité à eux de faire évoluer leur bâti, une extension, une surélévation, c'est parfois nécessaire dans une famille ou lorsque qu'une mutation d'un bâti se fait, on a envie de pouvoir avoir une chambre, deux chambres de plus, une cuisine plus grande, que sais-je, mais ça, ce sont eux qui le souhaitent, mais sans pour autant changer la Ville. Donc, clairement, je n'ai pas l'intention de changer la Ville et toute révision du PLU changera la Ville et plus vite qu'on ne le pense. J'ai été surpris en 2013 que les modifications que l'on avait apportées aient pu ouvrir à un tel niveau l'évolution dans Viroflay. Oui, j'ai été surpris : la rue

Hippolyte Mazé, je ne m'attendais pas à ce qu'elle évolue aussi rapidement. Je pensais que ça serait plutôt la rue Jean Mermoz qui évoluerait avec du bâti, qui est certainement moins patrimonial que la rue Mazé. En l'occurrence, c'est Mazé qui s'est déclenché, parce qu'il y a eu un décès, une succession, il y a des éléments qui ont fait que c'était plus mûr, peut-être, en tout cas, les circonstances ont fait que... Je voulais démarrer là-dessus, parce que tout ce que j'entends, c'est forcément vers quelque chose de plus lourd en modification et avec des impacts non négligeables et je n'ai pas envie d'être le maire qui sera accusé d'avoir défiguré Viroflay, je le dis clairement.

Je reviendrai sur les différentes interventions, mais je voulais revenir sur une question de forme ou de méthode de travail. J'avais choisi, fin juin, de présenter à l'ensemble des élus y compris les groupes d'opposition de présenter les différents aspects de la modification que nous envisagions. Ça s'est passé dans cette salle, on vous a fait une présentation PowerPoint que l'on vous a soumise et que l'on vous a donnée en vous disant que nous avons besoin d'avoir un retour assez rapidement parce qu'il fallait avancer sur le dossier, il faut solliciter l'autorité environnementale... et en l'occurrence, à cette présentation, l'ensemble du groupe CITES était présent et pour le groupe Viroflay c'est Vous, il y avait Mme CHOPARD et Mme PACHOT. Madame ÉGAL, vous m'avez envoyé, le 13 juillet, trois pages, je crois, de commentaires sur la présentation qui a été faite, en disant, nous n'avons eu que quinze jours, c'était un peu court, mais je vous ai fait les remarques nécessaires. Celles de VCV, je n'ai rien vu venir à ce moment-là. Franchement, j'ai été déçu, je vais paraître encore condescendant, mais tant pis. Déception, parce que je pensais justement, vous avoir associés, avoir demandé votre avis, et certaines remarques de Mme ÉGAL ont été intégrées dans le projet qui a été présenté aux Viroflaysiens : le fait de passer de 6 à 4 le plafond des logements sociaux, en fait, c'est vous qui l'avez proposé et je l'ai intégré. Et là, je me tourne vers Mme CHOPARD à nouveau sur la question de la méthode :, je cite des expressions que vous avez reprises d'une de mes paroles dans le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Lorsque le Conseil municipal a été installé à Viroflay le 15 mai 2020, vous avez fait une intervention dans laquelle vous dites : « Nos arguments reposent sur la proposition d'une démocratie moderne, force de propositions, les quatre élus de VCV proposent leur concours au futur maire de Viroflay et nous proposons nos compétences à l'équipe municipale dans un esprit d'ouverture et pour l'intérêt commun ». J'y croyais ! La réalité montre que je vous propose des choses : un débat, de faire des observations que l'on peut essayer d'intégrer et tout ce que je vois arriver ce n'est pas un courrier, une note qui m'est adressée, c'est, sur Facebook, un de vos posts, en novembre, et je vous remercie, les éléments qui étaient mis sur Facebook par la Ville sur le fait que l'enquête était ouverte et qu'il y avait un registre dématérialisé. Et vous disiez à la fin : « Afin d'accompagner les réflexions de celles et ceux qui le souhaitent, nous apporterons des éléments de clarification et des critiques dans les jours qui viennent sur notre page Facebook ». Le premier qui souhaitait des réflexions, c'était moi, c'était nous, pour faire en sorte d'améliorer ou de modifier notre projet, comme on l'a fait avec le groupe CITES ! Et résultat des courses, j'ai vu arriver pratiquement deux pages entières, dans le registre, de commentaires, de critiques et la plupart du temps avec des reprises en copier-coller, de la plupart de vos colistiers lors de l'enquête publique.

Je le regrette très sincèrement et je le dis : j'ai envie de continuer à vous donner des éléments, mais je ne tiens pas à vous donner des éléments, pour derrière, me faire flinguer. J'ai envie de vous donner des éléments pour que vous puissiez apporter des contributions et c'est comme ça que j'imagine la façon de travailler des élus municipaux, en collaboration pour l'intérêt commun, comme vous dites. D'ailleurs, je vous ai envoyé le cahier des charges, même si Mme ÉGAL me dit que le cahier des charges était bouclé pour les Prés-aux-Bois, je vous l'ai envoyé :; Mme ÉGAL a accusé réception le lendemain, je n'ai reçu aucun accusé de réception de votre part disant : « C'est bon, on l'a bien reçu ». Je pense que vous l'avez reçu, mais je n'ai pas eu de retour.

Et là aussi, travailler sur l'urbanisme, en fait, ça ne s'improvise pas. On essaye, c'est par petites touches, on l'a bien vu, on en est à la quatrième modification du PLU, celle-ci est un peu plus importante que les autres, mais surtout, on essaye de le faire sérieusement, sans

accumuler de contresens ou de hors sujet. Le PLU, c'est compliqué à comprendre pour les habitants. Et si on mélange les sujets, si on fait du hors sujet, on laisse penser aux habitants que l'on peut tout traiter dans le PLU, ce qui n'est pas vrai. Le PLU n'est pas l'alpha et l'oméga de la Ville. Et donc, je vais quand même reprendre des choses, vous venez de le dire et il y a souvent de grandes déclarations que vous avez faites, mais je vois difficilement des propositions concrètes.

Le stationnement : vous avez quasiment redit mot pour mot, ce que vous aviez mis dans votre commentaire sur le PLU. Vous avez dit : « Concernant le stationnement, rien n'est prévu pour désengorger la Ville des voitures sur la chaussée et libérer le stationnement pour le commerce de proximité et les équipements publics. Tous les programmes nouveaux, dans un périmètre de 500 mètres d'une gare et ainsi de suite... c'est-à-dire que 90 % de la Ville ne sont soumis qu'à une place de stationnement par logement construit. Je « considère » (ça fait partie des neuf « considère » que vous avez mis) que les promoteurs réalisent aujourd'hui, des économies par rapport aux autres villes d'Île-de-France sur la partie stationnement, ce qui contribue aux pressions des développeurs sur les propriétaires de pavillon individuel, je considère que rien n'est fait. En l'occurrence, vous sous-entendez que la Ville de Viroflay favoriserait les promoteurs : « Ils réalisent des économies, par rapport aux autres villes d'Île-de-France ».

Il se trouve que les autres villes d'Île-de-France sont soumises strictement à la même règle de stationnement que Viroflay. La question des 500 mètres autour des gares, c'est dans la Loi. C'est-à-dire que le PLU, ne peut obliger les promoteurs à construire plus d'une place de stationnement par logement dans un périmètre de 500 mètres autour des gares. Ils peuvent en faire plus, mais le PLU ne peut pas les obliger à le faire. Donc, là, clairement, je ne vois pas comment les promoteurs réalisent aujourd'hui des économies par rapport aux autres villes d'Île-de-France, ce n'est pas vrai. Je vous laisserai, tout à l'heure, vous exprimer si vous le voulez, mais ça n'est pas vrai. Et comme vous l'avez dit et écrit : 500 mètres autour des gares, c'est pratiquement tout le territoire communal, et en plus, si on prend 500 mètres autour de la gare de Chaville rive droite, on vient mordre une partie de Viroflay rive droite. Donc, en fait, qui vient compléter les trois gares de Viroflay. Donc, on est vraiment sur un périmètre extrêmement large.

Et d'un autre côté, je continue à avoir du mal à suivre votre raisonnement ; Mme CHOPARD toujours, où vous indiquez que vous avez adressé au commissaire-enquêteur que vous regrettez certaines règles proposées, alors qu'avant, vous disiez que l'on est en train de favoriser les promoteurs : « Elles pénaliseront les équipes des promoteurs qui sont aussi des acteurs de mutation et de modernisation de la Ville » Lorsque les patrimoines déconstruits sont de mauvaise qualité ou menacent de ruine, en l'occurrence, les modifications apportées dans le PLU sont des modifications de la zone UG-A, principalement, ça ne change rien aux interventions des promoteurs de la zone UA, UAb et ainsi de suite, et donc, là, vous dites que l'on est en train de pénaliser les promoteurs, alors qu'avant, on était en train de les favoriser. Je n'arrive pas à comprendre votre raisonnement. Et puis vous ne l'avez pas utilisé là et je vous remercie, mais j'ai trouvé étonnant et je me suis dit que c'était un qualificatif, tout à l'heure, j'étais qualifié de « condescendant », et vous avez dit, dans votre remarque, reprise à l'envie par un certain nombre de personnes : « C'est l'addition de règles ratatines » j'ai bien aimé ce terme. Il n'y a pas d'ambition, vous l'avez redit tout à l'heure, « Il n'y a pas d'ambition », « Ça manque d'unité architecturale », vous connaissez beaucoup de villes qui ont des unités architecturales ? Des villes qui ont commencé à être bâties il y a pratiquement plus de cent ans ? Il y a des époques, des choses qui évoluent, donc, l'unité architecturale ça se fait à la Haussmann, ça se fait à Versailles où ils ont fait des choses qui se ressemblent parce qu'il y a un contexte particulier, mais il y a assez peu d'unité architecturale dans les villes aux alentours. Et je n'ai surtout pas envie de définir un style architectural qui n'existe pas à Viroflay en l'occurrence. Mme ÉGAL, tout à l'heure, disait : « La RD10, mériterait davantage », effectivement, nous avons commencé à le faire ; le centre-ville n'a rien à voir, en tout cas, la partie entre la bibliothèque et l'avenue des Combattants, n'a rien à voir avec ce qu'elle était avant. Fort heureusement, on a construit, mais on a fait des espaces plus larges,

des trottoirs plus larges pour permettre justement aux personnes de venir, non pas se promener, on ne va pas attirer de promeneurs ou de randonneurs, mais pour avoir des espaces de détente assez agréables. Et une chose que je n'ai pas voulu mettre dans le PLU, vous dites : « Il faut aussi mettre en valeur le bâti ancien », je ne demande que cela, mais il faut peut-être demander aux copropriétés -si certains d'entre vous connaissez des personnes qui habitent dans les copropriétés- de ravalier leur immeuble. Peut-être que je pourrais faire un truc comme ça, en disant : « Tous les dix ans, les immeubles doivent être ravalés », je pense que dans le contexte actuel, social notamment et financier, cela mettrait en difficulté un certain nombre de copropriétés, donc, je ne l'ai pas fait. Néanmoins, je sais que certaines personnes qui habitent dans des immeubles, moches et sales, se plaignent qu'il n'y ait pas d'unité architecturale dans Viroflay et se plaignent que tous les nouveaux logements soient des logements qui ressemblent aux autres, à tous ceux que l'on peut construire ailleurs et donc, ils réclament une unité architecturale. Déjà, il faut qu'ils commencent par balayer devant leur porte.

Je vais faire ça un peu dans le désordre, mais sur l'enquête pendant le confinement, plusieurs remarques ont été faites sur le fait que ce n'était pas le meilleur moment. Clairement, le fait de pouvoir agir sur la question de la préservation des quartiers pavillonnaires, c'est aussi quelque chose qu'il faut faire rapidement et le confinement, c'était un confinement « light » : les enfants étaient à l'école, on pouvait sortir pour aller dans les magasins de première nécessité, donc, on a vu du monde dans la rue, il n'y a pas eu de problème. Les gens ont pu venir, aux permanences du commissaire-enquêteur, il y a eu du monde, notamment sur la fin et là, on ne peut pas dire que les Viroflaysiens n'ont pas pu se renseigner sur cette modification. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de téléchargements, mais au final, il n'y a eu que 90 remarques et encore, dans ces 90, il y a eu, je pense, au moins 2 séries de 15 à 20 remarques similaires sur le fameux copier-coller dont je parlais tout à l'heure.

Mme ÉGAL, vous dites, « je me suis déjà exprimée sur la question » ; effectivement, on a pris du retard sur la construction de logements sociaux, du fait de certaines opérations qui sont construites sans qu'il y ait de logement social à l'intérieur. Parce que je le rappelle, j'aime bien rappeler l'histoire ! En 2013, quand on a fait le PLU, qu'on l'a voté, on avait commencé à le bâtir en 2008, il se trouve qu'à cette époque, les bailleurs sociaux me disaient tous : « On doit gérer des unités minimum d'une cage d'escalier, c'est-à-dire a minima, une dizaine de logements ». Ils nous disaient tous cela. Les VEFA, à l'époque, étaient à peine rentrés dans les mœurs. Cinq ans avant, les Ventes en État Futur d'Achèvement, les bailleurs sociaux ne voulaient pas en entendre parler. Maintenant, ils ne font que ça, parce qu'on fait de la mixité, du moins, en grande partie. Et en l'occurrence, on avait fixé à 35 le nombre de logements au-delà duquel il fallait faire des logements sociaux. Parce que 35 x 30 %, ça fait 10 logements, ça fait la cage d'escalier. Effectivement, des promoteurs se sont engouffrés là-dedans, ils ont fait des opérations à 34 logements. Et après, on a descendu ce seuil à 15 logements, il y a deux ans, je ne sais plus exactement à quel moment était la modification n° 3 et là encore, on a vu arriver des opérations à 11 ou 12 logements. Et on a même vu des promoteurs qui n'ont pas voulu remembrer la parcelle d'à côté pour justement rester à 35 logements. Et je ne pouvais les obliger à remembrer la parcelle d'à côté. Sauf à préempter le bien qu'ils avaient acheté, à des tarifs de dingue. Donc oui, effectivement, on réagit. Comme, tout à l'heure, vous disiez : « On réagit face aux décisions de l'État » ; oui, on réagit face à un certain nombre de pratiques de promoteurs que vous connaissez tous. Et donc, on réagit pour faire en sorte de ne pas voir Viroflay se dégrader, mais pour ne pas, non plus, prendre trop de retard dans la construction des logements sociaux. Je tiens à préciser une chose, c'est que notre période triennale 2017, 2018, 2019 a abouti au fait que nous ne sommes pas carencés. Donc ça fait plusieurs périodes triennales où nous ne sommes pas carencés, donc, nous n'avons pas à subir les conséquences d'une carence. Je ne sais pas si vous avez lu les journaux, parce que maintenant, on commence à en parler, mais il y avait un article dans le Figaro aujourd'hui, sur le fait que la moitié des communes déficitaires en France sont carencées. Elles n'ont pas atteint leurs objectifs. Sur les Yvelines, il y avait huit communes il y a sept ans, il y en a eu dix-huit il y a trois ans, et là, je pense qu'elles sont

plutôt au nombre de trente. Forcément, puisqu'on a un truc qui est complètement idiot, cette règle est complètement idiote.

Quand je dis « idiot », ne reprenez pas ensuite le procès-verbal pour dire que la règle de construction du logement social est idiote. C'est la façon dont on nous l'impose et dont on nous demande de faire. Je ne rentre pas dans le détail sinon, on va y passer trois ans. Mme CHOPARD, vous dites que le saupoudrage ne permettra pas de réaliser nos objectifs. On va essayer de le faire, je vous l'ai dit, on a réussi, jusqu'à présent à remplir nos objectifs triennaux, on va continuer à le faire. C'est de plus en plus difficile, mais jusqu'à présent, j'ai eu du mal à avoir des propositions concrètes d'endroits où l'on pouvait faire du logement social. Vous avez fait une proposition qui était de dire : « Au-delà de 20 logements, on pourrait demander à avoir 50 % de logements sociaux. On n'a pas repris cette demande. Il se trouve que la Ville de Viroflay fait l'effort, sur tous les programmes dans les OAP pour avoir 40 % de logements sociaux dans les opérations sur du foncier ville. Ce qui n'est déjà pas mal. Parce que, là aussi, la question de la mixité est importante. Et justement, vous signalez la question de pouvoir dissocier le foncier du bâti. Mme ÉGAL le disait aussi, le BRS Bail Réel Solidaire, évidemment, il est extrêmement intéressant, et ça permettra d'augmenter certainement, la part de logements à vocation sociale, et compter dans la loi SRU, mais c'est tout nouveau et on va s'en emparer. Nous avons déjà deux idées de programmes avec du BRS dans Viroflay et du BRS mixé avec du logement social traditionnel pour certains et du logement privé. On va le faire, évidemment, on va utiliser tous les outils qui sont à notre disposition pour le faire. Mais c'est tout nouveau, je ne suis pas certain que cette disposition-là dure vraiment. Quand j'entends les propos de Madame WARGON, la ministre du Logement, elle est plus dans la défiance vis-à-vis des maires que dans la confiance et dans l'accompagnement. Donc, je suis plutôt inquiet, je me dis que peut-être, il faut profiter rapidement du BRS, parce qu'à un moment donné, ils vont se rendre compte que c'est quelque chose sur lequel on a tous sauté, de la même façon que beaucoup de villes ont profité de l'arrivée des PERL, ce genre de choses avec démembrement, usufruit et nue-propriété. Et de la même façon que des villes comme Vélizy et un peu Viroflay avaient sauté sur l'occasion de construire des logements étudiants parce que ça comptait dans le logement social. À tel point que les préfetures ont dû dire : « Maintenant, les logements étudiants ne comptent plus dans le logement social ». L'évolution de la législation n'est pas forcément en faveur d'avoir une visibilité sur l'avenir pour pouvoir bâtir la Ville de façon harmonieuse et en respectant les différents objectifs.

Et enfin, deux dernières remarques : on a l'impression à vous entendre et c'est Mme ÉGAL qui le dit que Viroflay est une ville hyper étalée et que pour rejoindre les pôles principaux d'activité, il faut parcourir des distances considérables. Pour rejoindre les forêts ou ce genre de choses, -on a des forêts au sud et au nord et je n'ai pas l'impression qu'il faille marcher des kilomètres pour arriver dans la forêt, je n'ai pas l'impression qu'il faille marcher des kilomètres pour aller au marché, pour aller à la bibliothèque, pour aller à la Poste, pour aller au Super U pour aller dans les commerces principaux. J'ai entendu, il n'y a pas très longtemps une remarque d'un urbaniste qui disait : « Il faut travailler davantage sur « la ville du ¼ d'heure » : c'est faire en sorte que tous les équipements, toutes les facilités soient à moins de ¼ d'heure de marche des habitations les plus éloignées. Faisons l'expérience à la vitesse de quelqu'un qui marche normalement, on peut trouver des solutions pour aider ceux qui marchent un peu moins vite. Mais si on parle du haut de rive droite pour aller dans le centre-ville, je pense que le ¼ d'heure y est. Si on parle du centre-ville pour aller dans les forêts, le ¼ d'heure n'y est même pas. On est sur une ville très compacte, donc clairement, la question de l'éloignement des équipements publics... oui, la piscine, elle sera un peu plus éloignée de l'avenue du Belvédère, ça, c'est sûr, on ne va pas en faire une rive droite. On avait essayé de la faire sur le terrain des Réservoirs, à l'époque avec Chaville, mais Chaville avait refusé. Donc cette ville du ¼ d'heure, j'ai l'impression que l'on est dedans. À un chouïa près, mais on n'est vraiment pas très éloigné.

Et l'autre point et là, je m'adresse à Mme CHOPARD, c'est la question des propositions. Vous dites : « Dans le PLU, pourquoi n'avez-vous pas proposé d'alignement de voiries ou

d'emplacement réservés pour faciliter les circulations douces ? » C'est une question, mais ça n'est pas une proposition. Moi, j'attends de votre part, le fait de dire, par exemple : « Prenons la rue Rieussec, la rue Jean Rey... posons un alignement de voiries pour, justement, laisser la place aux circulations douces », je n'ai pas eu ce type de propositions de votre part, je le regrette. Pareil pour la question des stationnements. Madame ÉGAL dans son plan vélo qu'elle nous a soumis, il y a des propositions d'emplacements pour des stationnements vélo sécurisés. J'attends ça aussi. Je reviens au tout début de mon intervention, sur mon souhait de pouvoir avoir non pas que des critiques, mais aussi des propositions. Et le truc le plus flagrant, c'est que non seulement, je n'ai pas eu de retour de votre part, hormis vos posts sur Facebook et les notes que vous avez mis dans le registre, mais la commission thématique, qui a eu lieu mardi, silence radio ! Vous n'êtes pas du tout intervenue, je n'y étais pas, mais on me l'a rapporté. Vous n'êtes pas du tout intervenue sur la modification du PLU. La commission thématique est aussi le lieu où l'on peut échanger de façon constructive. Pas pour changer la délibération, mais pour apporter des éléments nouveaux. Et c'est aussi la question que je pose, ce n'est pas en la mettant une semaine avant que l'on aurait eu plus d'interventions de votre part. Donc, j'ai certainement à balayer devant ma porte, mais j'ai l'impression que j'essaye d'apporter des choses. Peut-être pas suffisamment à votre sens, mais qu'en tout cas, l'impression ne pas avoir de retour, je l'ai, elle est réelle. Et vous l'avez bien compris, je fais une distinction entre les deux groupes. Donc, je redis le fait que je tiens à avoir ça. Je vous ai proposé, aux uns et aux autres, de venir visiter le chantier de la piscine, je ne suis pas obligé de le faire, mais je me suis dit que c'était intéressant, c'est un programme intéressant dans Viroflay, j'ai envie de le partager, de venir la voir, parce que vous faites partie des élus de Viroflay et que j'ai envie de vous associer. Donc, je vais continuer à le faire, mais j'espère très sincèrement, et je le dis de façon officielle, très sincèrement que les choses pourront changer conformément à vos déclarations de début de mandat. Voilà tout ce que je voulais dire ce soir. »

Mme CARON : « Je n'ai rien préparé, mais juste ce que j'ai entendu par rapport au DOB et par rapport au PLU, des réflexions me viennent, je voulais les partager avec vous. Sur les aspects vision de la Ville de demain et sur les aspects transition écologique.

Dans vos réflexions à l'une et l'autre, la vision de vous avez de l'attractivité des centres-villes ou des quartiers, j'ai l'impression, on pourrait en discuter hors cadre, parce que là, on pourrait y passer du temps, mais j'ai l'impression que vous voyez la Ville avec une vision de voiture et ça me perturbe parce que c'est contraire à ce que vous éditez dans vos ambitions de transition écologique. Ça me perturbe profondément. J'ai bien aimé quand vous avez comparé l'ambition d'avoir la RD10 qui ressemblerait à l'avenue de Versailles ; juste pour dire que l'avenue de Paris, à Versailles est l'avenue la plus large du monde. Donc, en fait, c'est une belle ambition, on pourrait peut-être en tirer quelques idées, mais on aura du mal à faire autant. Mais pour moi, la RD10 n'est pas uniquement la vitrine de Viroflay. La Ville de demain, pour moi, est une ville orientée principalement autour des circulations douces, des aspects piétons, je ne connaissais pas cette « ville du ¼ d'heure », mais c'est vraiment ça, des circulations douces et des transports en commun. La RD10 fait partie de la vitrine de Viroflay, mais ce n'est pas le seul axe. On a trois gares à Viroflay qui sont des entrées de ville. Avec des petits quartiers commerçants plus ou moins développés autour. Donc, si je parle de gare, c'est aussi pour parler de ce périmètre de 500 mètres et de ce stationnement limité à une place par acquéreur. Pour moi, cette transition écologique ne va pas se faire sans rien, et ça, c'est un signal fort de se dire qu'autour des gares, 500 mètres, on se rend compte de ce que ça veut dire. 500 mètres à pied, on se rend compte de ce que ça veut dire. De quoi parle-t-on ? Quand on veut changer le monde, 500 mètres à pied, c'est quoi ? Ce ne sont que quelques minutes. Donc avoir moins de voitures à terme, oui, c'est la vision optimiste que j'ai du monde et peut-être, vous disiez que ça allait saturer les zones commerciales parce que les gens se garaient dans les centres commerciaux. Moi, je ne le pense pas, les quartiers de demain ne seront pas comme ça, et les familles et les jeunes familles qui arrivent dans nos villes ne sont pas comme ça. Et c'est comme ça que l'on va travailler le village, avec cette

vision-là, et la ville de demain, c'est : des transports en commun, des vélos et des gens qui marchent.

Je voulais vous faire partager cette réflexion parce qu'à vous écouter, je pense que c'est compliqué de se projeter dans une ville de demain, ne pensons plus la ville en la voyant comme si on était dans une voiture. Ça m'a choquée aussi parce qu'on travaille beaucoup avec des cabinets pour justement les aménagements du territoire, quand ils parlent d'études de flux, souvent, je perçois qu'ils raisonnent flux voitures et ça perturbe complètement la façon d'imaginer le lendemain. Je voulais vous faire part de cela, à réfléchir et on en reparlera peut-être dans d'autres cadres. Merci. »

Mr LEBRUN : « Dans d'autres cadres ou ici, ou en débat. Sachant que la question du stationnement et des circulations douces, à un moment donné, il va falloir choisir, on ne pourra pas élargir nos rues indéfiniment. Il y a deux rues à Viroflay qui ont été élargies en trente ans : la rue Rieussec entre la gare rive gauche et les Arcades, un des propriétaires en a perdu deux tortues qui avaient hiberné dans la terre, je m'en souviens encore et la rue des Marais ; la rue des Marais, c'est plus récent, la rue Rieussec, c'est plus ancien. Faire des projets de genre-là, ça nécessite des moyens considérables encore plus maintenant que le foncier vaut un prix prohibitif : c'est revoir la totalité du fil d'eau, ce sont des moyens considérables qui ne sont même plus à la portée d'une ville comme Viroflay. On peut le déplorer, mais je pense qu'il faudra que l'on fasse avec et que l'on trouve la meilleure façon de cohabiter dans nos rues définies depuis les années 1930. Tous les lotissements : le Haras, le Plateau, le Louvre... tout cela, c'est définitif, les rues sont figées depuis 1930, sur la rive droite aussi, pratiquement. Donc, on peut avoir de bonnes idées, de belles idées, mais il y a le principe de réalité derrière. Mme CHOPARD vous avez demandé la parole. »

Mme CHOPARD : « Merci Monsieur le Maire de me redonner la parole et merci Mme CARON d'être intervenue, parce que je pense qu'en fait, on a la même vision quand je demande à ce que l'on travaille sur le stationnement, notamment, le stationnement en épi, c'est bien la question de libérer l'espace. Je n'ai pas noté toutes vos remarques Monsieur le Maire, donc, je vais sans doute oublier certaines choses. Je voulais revenir sur la question de la négociation avec les promoteurs : il existe des outils, que sont les périmètres d'étude qui permettent d'entamer des dialogues avec les promoteurs. Ça nécessite, effectivement, une révision, mais une révision partielle. Donc, là, on s'inscrit dans un cadre qui n'est pas aussi lourd qu'une modification ou une transformation totale du PLU. Je ne vais pas citer l'article du code de l'urbanisme, c'est le L153-34, mais la révision partielle du PLU permettrait de fixer des périmètres d'étude qui sont des périmètres de négociation sur la forme urbaine, sur les gabarits, sur la négociation des places de stationnement. Parce qu'effectivement, il faut viser à terme le zéro voiture, mais aujourd'hui les voitures sont là et bloquent l'espace public. Et donc, les possibilités de création de pistes cyclables. Et donc, un autre moyen de négocier avec les promoteurs, c'est aussi de faire une charte promoteurs, et les communes d'Île-de-France que vous évoquez, sont soumises à la même pression foncière que vous, elles ont construit, elles ont bâti des chartes promoteurs qui permettent de négocier un certain nombre de choses.

Donc, je ne suis pas du tout en contradiction quand je dis que d'une part, il faut permettre aux promoteurs de faire, mais d'autre part, il faut se fixer, au niveau de la ville, les moyens de négocier avec eux sur ce que l'on veut en termes de qualité, de gabarit, de sortie de véhicules sur la voirie, d'excroissance qui viennent perturber les circulations piétonnes sur les trottoirs, etc. Ça, c'est le premier point, pour le deuxième point, Monsieur le Maire, j'ai pris acte qu'il faut que j'accuse réception de vos envois. Je travaille, je reçois des tonnes de mails par jour et il me semble qu'un mail est reçu et c'est vrai que n'avais pas compris que vous attendiez un accusé de réception sur un document qui de toute façon, le programme des Prés-aux-Bois était bouclé. Et ensuite sur la participation aux débats et à la construction ensemble de projets, bien sûr que la liste Viroflay c'est Vous met à votre disposition ses compétences et on le fait dans le cadre des circulations douces et dans le cadre des commerces, et dans le cadre de la révision du PLU, on a participé à la réunion, on a donné avec Mme PACHOT, un certain nombre d'indications, de pistes, de sujets qui sont ceux que l'on a développés ensuite. Je me souviens qu'avec Mr BERNICOT, nous avons parlé des alignements de voiries, Mr BERNICOT nous a dit : « Non, c'est trop lourd, on ne le mettra pas en place », dont acte. Nous, nous ne sommes pas votre équipe municipale, nous n'avons pas les services techniques, nous n'avons pas vos moyens et je le rappelle, nous sommes des élus de l'opposition qui avons, effectivement, bâti une campagne sur des axes qui, par nature, étaient parfois contradictoires avec les vôtres. Donc, il faut que vous admettiez qu'aujourd'hui, nous sommes tous travailleurs, on travaille tous dans notre équipe, on n'a pas 100 % à consacrer à travailler et à vous faire des propositions comme un bureau d'étude, nous ne sommes pas prestataires, nous ne sommes pas payés pour ça et on a tous une vie professionnelle, donc, en fait, on est là pour impulser des idées. Vous aussi, mais vous avez des prestataires vous avez le service. Nous, on est là pour être inspirant, pour vous proposer des choses, pour vous demander de raisonner parfois un peu différemment, parce qu'au bout d'une décennie de mandature, peut-être, avez-vous des habitudes et que nous, on est là pour servir de trublion et pour vous demander, parfois, de prendre une autre posture, de regarder avec un autre œil qui est l'œil des concitoyens qui ont voté pour nous. »

Mr LEBRUN : « Je ne demande pas systématiquement des accusés de réception, vous avez pris l'exemple des Prés-aux-Bois, simplement, je dis que sur la modification du PLU, j'avais explicitement dit fin juin, lors de notre réunion, de nous faire des retours et je pense que c'était assez clair et Mme ÉGAL l'a compris, des éléments qui nous permettent de modifier notre modification. Après, on peut faire des retours entre deux portes, ça semble avoir été de cas de votre part. Mais quand vous proposez, trois mois après, sans m'en avoir fait la primeur, ce n'est pas une question d'ego, c'est une question de méthode. Je trouve cela un peu dommage, ça ne contribue pas à générer ce climat de partage d'information. Je sais bien que vous avez un travail. Le Maire et les adjoints sont indemnisés, donc, on peut y consacrer plus de temps que quelqu'un qui travaille à temps plein et qui n'a pas d'indemnité. Je le conçois tout à fait, simplement, lorsque je suggère d'avoir des retours, j'aime bien avoir des retours. Que l'on me dise : « Non, on n'a rien à dire dessus », dans ce cas, il n'y a rien à dire. C'est surtout ça et vous n'êtes pas toute seule, les modifications, le registre pour la modification du PLU, un certain nombre de vos colistiers ont fait des contributions. Certes, c'était un copier-coller de la vôtre, mais d'autres ont mis des extraits, Mme PACHOT a fait des remarques qui étaient un peu différentes des vôtres, donc j'allais dire que vous y avez consacré un peu de temps, mais ça aurait été bien de nous faire part de ces remarques en amont, dans le temps souhaité, pour pouvoir, éventuellement, l'intégrer dans la modification du PLU, et pas de cette façon. C'est ça que je dis, je ne dis pas plus, pas moins.

Je regarde aussi la façon dont ça se passe dans d'autres villes aux alentours, je pense très sincèrement que vous ne pouvez pas... j'allais dire vous plaindre de votre sort, on peut toujours se plaindre de son sort... Mais je pense pouvoir donner suffisamment d'éléments pour alimenter votre réflexion par rapport aux projets que l'on a. On l'a vu, Jean-Philippe OLIER vous a consulté pour les questions du groupe vélo, il y a des sujets, le groupe sur le Village, où l'on vous associe. On vous associe sur un certain nombre de sujets. Le

marché, le Village, ça va venir, il y a des sujets comme ceux-là, sur lesquels on vous associe. Et on attend, non pas que vous soyez juste à assimiler, à entendre ce que l'on dit, mais que l'on soit dans l'échange. Je le redis, je l'ai déjà dit au dernier Conseil municipal : n'hésitez surtout pas. C'est ce que j'attends. Je n'ai rien à exiger de vous, ça, c'est une évidence, mais je dis quelle est mon attente à moi, personnellement. Il faut toujours dire ce dont on a envie. Nous allons passer au vote de cette délibération, nous avons pris le temps de débattre. Là, ce n'est pas une prise d'acte, c'est bien un vote. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS.

3 - SIGNATURE D'UN PARTENARIAT ENTRE VERSAILLES GRAND PARC ET LA VILLE DE VIROFLAY POUR LA FOURNITURE DES RESSOURCES DE LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE DE VERSAILLES GRAND PARC A LA BIBLIOTHEQUE DE VIROFLAY.

Mr LEBRUN : « Nous allons passer un peu plus rapidement aux trois autres délibérations qui restent. Je fais un gros saut, non pas dans l'inconnu, mais dans les documents, page 385 du document. C'est Mme HERMANN qui va vous présenter la convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et la Ville de Viroflay, pour la bibliothèque numérique... j'ai tout dit déjà.

Mme HERMANN : « Pratiquement. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que la Ville de Viroflay s'est engagée depuis 2014, dans une politique numérique pour ses activités de bibliothèque. Et donc a mis en place un portail dans lequel on a la possibilité d'avoir accès à un certain nombre de ressources numériques : films, publications et livres. Il se trouve que l'Agglomération Versailles Grand Parc, en commission culture, en février 2020 a souhaité mettre en place une offre numérique à l'échelle de l'Agglomération, et donc a établi un pré-projet qui a été très vite mis en place, puisque le confinement a un peu boosté la volonté d'avoir accès aux ressources numériques. Donc, un projet expérimental a été mis à la disposition de l'ensemble des habitants de l'Agglomération en juillet 2020 et maintenant, on essaye d'articuler notre mode de fonctionnement avec le portail de VGP de façon à éliminer les doublons. La volonté de la bibliothèque de Viroflay est de garder l'accessibilité aux ressources numériques à partir du portail de la bibliothèque, de façon à garder la maîtrise sur la présentation des œuvres et sur les médiations. Donc, la convention qui vous est proposée spécifie les modes de fonctionnement entre la Ville de Viroflay et VGP pour assurer cette connexion entre les ressources numériques proposées par la Ville et par VGP.

Je peux vous donner quelques chiffres, rapidement :

Il y a eu 2 858 connexions pour les films en 2020 et en 2019, alors qu'il y avait eu 890 connexions, nous sommes passés à 1 350 prêts en 2020. Ce qui vous montre la croissance des consultations numérique. L'effet confinement y a beaucoup aidé. »

Mr LEBRUN : « Sans aucun doute. Merci pour cette présentation, y a-t-il des demandes de paroles ? On continue à promouvoir la culture avec tous les moyens possibles et imaginables dans cette période de confinement.

Nous passons au vote de cette convention.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Viroflay.

4 - CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE VIROFLAY, LE COMITE DE JUMELAGE ET AMITIES INTERNATIONALES

Mr LEBRUN : « La délibération suivante, c'est toujours Jane-Marie HERMANN qui va nous la présenter, c'est le renouvellement d'une convention pluriannuelle entre la Ville de Viroflay et le comité de jumelage de Viroflay qui s'appelle Comité de Jumelage et Amitiés Internationales. »

Mme HERMANN : « La ville de Viroflay est jumelée depuis soixante ans cette année, avec une ville allemande du Palatinat, la Ville d'Hassloch. Depuis quarante ans, les deux villes Hassloch et Viroflay ont souhaité mettre en œuvre un partenariat avec ce que l'on appelle un cercle, qui est le Cercle de Kolokani, un territoire équivalent à un petit département au Mali. Ces actions sont volontairement menées par la Ville de Viroflay. La mise en œuvre de ces actions de coopération et de partenariat est confiée à un comité de jumelage. Tous les trois ans, nous renouvelons une convention qui spécifie les modalités de fonctionnement entre la Ville et le comité de jumelage qui porte ces différentes actions.

Je vous propose de renouveler cette convention entre la Ville et la présidence du comité de jumelage.

Pour répondre aux questions qui ont été posées pendant la commission, je peux vous signaler que dans les trois dernières années de la précédente convention, il y a eu :

Des organisations de conférences ; la mise en œuvre d'un café polyglotte mensuel, la mise en œuvre de cours d'allemand ludique dans les écoles primaires, l'organisation de la fête de Saint-Nicolas, des échanges au cours des différentes fêtes : Offlénies, fête de la bière... et la participation à des commémorations. Il y en a eu une assez marquante, avec les Allemands qui sont venus au 11 novembre.

Également de nombreux échanges dans le cadre sportif, ainsi que des échanges scolaires que l'on a dû interrompre à cause du confinement et que l'on va essayer de renouveler.

Quant au Mali, il y a différents projets de soutien aussi bien à l'éducation par la création de salles de formation, au développement de l'agriculture par la création d'un parc de vaccination. Également à la sécurité avec la mise en place de clôtures autour d'un hôpital. Différents projets de coopération qui sont portés par le comité de jumelage. »

Mr LEBRUN : « Des demandes de parole ? Je vois Mme CHOPARD et Mr FLORENCE.

Mme CHOPARD : « Je vous donne l'assurance Mme HERMANN que ce n'est pas une question que l'on a retenue, on ne l'avait pas au moment des commissions, mais ça nous a été reporté après, que l'initiation ludique à l'Allemand était une initiative qui avait été beaucoup appréciée des familles qui a eu lieu jusqu'au confinement, jusqu'au mois de mars 2020 et certains Viroflaysiens s'inquiétaient de l'interruption et voulaient renouveler l'intérêt des familles pour cet échange qui rentrait dans le cadre du jumelage et qui aujourd'hui, a visiblement été suspendu, peut-être pour une raison d'absence d'intervenant. »

Mme BILLAUDEL : « Je suis entièrement d'accord avec vous et on le remettra en place dès que l'on pourra, mais c'est le problème du non-brassage de groupes. On a des protocoles sanitaires tellement compliqués que là, comme c'est un mélange d'enfants, on ne peut pas. Mais bien sûr que je suis d'accord avec vous. Il y a plein de choses comme ça que l'on aimerait remettre le plus vite possible. C'est uniquement suspendu. Il y a ce problème de non-

brassage des groupes qui complique, c'est pourquoi il n'y a pas de garderie le matin, c'est une suspension, le reste, on arrive à le gérer pas trop mal. Quand on pourra, on le remettra en place. »

Mme HERMANN : « Il y avait plus d'une cinquantaine d'enfants inscrits à la rentrée scolaire, mais effectivement, ce sont des enfants de classes différentes et donc, on ne peut pas maintenir l'activité dans les conditions actuelles. »

Mr LEBRUN : « La question du non-brassage, je comprends tout à fait, mais je rappelle que le 15 décembre, à la sortie du confinement et jusqu'à, il y a peu, certaines activités sportives en direction des enfants étaient autorisées et là, ça brassait des enfants. C'est-à-dire que ça venait de toutes les écoles de Viroflay, de tous les secteurs. Alors que dans les écoles, pour les activités périscolaires et extra-scolaires, on était cadré par le protocole du non-brassage, y compris pour cette activité-là. Là aussi, ça fait partie des sujets que l'on a du mal à comprendre et que les familles ont du mal à comprendre également, mais on fait ce que l'on peut. Pareil pour les cours de danse, c'est la dernière nouveauté. »

Mme CHOPARD : « Juste, parce qu'on a aussi l'intérêt au niveau de Viroflay de garder une classe allemande et cette initiation est un vecteur de motivation des jeunes et donc Monsieur LUMA, le principal du collège, doit justifier du maintien de la classe allemand bilangue. »

Mme HERMANN : « C'est bien pour cela que l'on avait mis en place l'Allemand ludique, pour justement essayer de pérenniser la poursuite de l'Allemand au collège. »

Mr LEBRUN : « Pourquoi fait-on cela ? C'est pour suppléer l'Éducation nationale. Parce que dans un collège qui propose de l'Anglais et de l'Allemand de façon habituelle depuis des années, normalement, en école élémentaire, on devrait avoir des enseignants qui soient désignés dans ces écoles et qui soient en mesure d'apprendre aux enfants, les rudiments d'Anglais et d'Allemand, pour qu'ensuite, ils puissent alimenter les sections correspondantes au collège. Ça n'est pas le cas.

On a des enseignants, en élémentaire, qui ne parlent pas l'Allemand ce qui fait que l'on a trouvé ce subterfuge, en quelque sorte, pour continuer à intéresser les enfants viroflaysiens à la langue allemande, pour continuer à garder, dans le collège et ça n'a pas été facile avec la principale précédente. On a un principal actuellement qui de ce côté, est tout à fait ouvert et partant, mais ça a été très difficile de garder l'Allemand. L'Éducation nationale ne nous aide pas vraiment dans ce domaine. »

Mme BILLAUDEL : « Rapidement, ce qui est compliqué, je suis pour qu'il y ait de l'Allemand, je suis bien entendu, complètement pour. Il faut tout faire pour garder la classe bilingue et la classe d'Allemand au collège, mais pour garder cela, il faut qu'il y ait un enseignement ou une initiation, mais on va appeler ça enseignement, parce que dans les textes, c'est un enseignement de l'Anglais et de l'Allemand en élémentaire. Mais l'absurdité, c'est qu'à partir du moment où vous voulez avoir l'Anglais et l'Allemand en élémentaire, c'est le temps, c'est 1 heure ½ par semaine de langue, qui doit être partagé en deux et tous les enfants du CM2 doivent avoir de l'Anglais et de l'Allemand. Normalement, quand on a travaillé pour garder la classe bilangue avec l'Éducation nationale, celle-ci devait flécher des postes, pour que, dans le cadre du renouvellement des postes d'enseignants en élémentaire, ce soient des enseignants habilités à l'Allemand pour qu'ils puissent assumer cette mission... Et c'est pour cela que dès que l'on peut, on le remet. Je crois qu'à Corot, il y a une enseignante qui est habilitée pour l'Allemand, mais c'est tout. Il y a deux ou trois ans, la professeur d'allemand du collège faisait cette prestation aux Arcades, mais il n'y avait personne à l'Aulnette. Donc, en fait, comme le dit Mr le Maire, on pallie quand même une absurdité et une absence de l'Éducation nationale, excusez-moi, comme d'hab. »

Mr FLORENCE : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, le jumelage avec nos villes jumelles, Hassloch et Kolokani a une importance fondamentale pour notre commune que ce soit pour mener des projets entre Français et Allemands ou pour aider au développement du Cercle de Kolokani. Je remercie Mme HERMANN de nous avoir listé les projets des dernières années, ce qui nous permet de mieux apprécier les activités du comité qui n'est pas une association comme une autre, puisque liée à la municipalité par la convention dont nous délibérons actuellement. L'année 2020 a été évidemment particulière et les perspectives pour 2021 restent soumises à la situation sanitaire et notamment les soixante ans du jumelage. Nous avons bien noté que les échanges du collège et du conservatoire restaient à reprendre, une fois la crise sanitaire achevée. En attendant, les échanges entre correspondants, par mail ou vidéo, pourraient permettre de maintenir ces échanges de jeunes entre les deux communes. De même l'idée qui nous a été présentée en commission, de créer des échanges de stagiaires est une excellente idée, car elle permettra de toucher de jeunes adultes, étudiants ou pas et d'initier une collaboration économique. Pourquoi ne pas mettre en place, notamment pour toucher les plus jeunes une correspondance entre les élèves des écoles élémentaires de Viroflay et les élèves de la Grundschule à Hassloch. Il nous paraît également nécessaire d'intégrer davantage les jeunes dans le comité, par exemple, en lien avec le collège et les intégrer également dans sa gouvernance afin de prendre en compte de nouvelles idées, et d'assurer ainsi, sa pérennité. Nous allons voter, bien sûr, favorablement la délibération. »

Mme HERMANN : « Il y a déjà un certain nombre de jeunes qui participent au groupe Mali et qui ont d'ailleurs contribué à la réfection du site. Si vous voulez avoir plus d'informations sur le comité de jumelage, vous avez le site « [jumelage-Viroflay](#) » et puis le site « [haskovi.org](#) » (has comme Hassloch, ko comme Kolokani et vi comme Viroflay) qui vous donnent vraiment tous les éléments et le détail des projets que je vous ai mentionné. »

Mr LEBRUN : « Vos idées sont évidemment les bienvenues, il y a des actions qui sont faites, mais attention, ce n'est pas le Maire ni les élus de Viroflay qui pilotent le comité de jumelage, c'est bien une association indépendante dans laquelle il y a des représentants de la Ville, mais qui sont là pour compléter l'Assemblée générale. Il y a une présidente, un secrétaire, un trésorier, autonomes. Donc, c'est à eux de monter. Évidemment, nous avons des relations avec eux, on leur fait des suggestions, ils nous en font, mais c'est dans ce sens que ça se passe. Et on est preneur, évidemment, de pouvoir renouveler les adhérents du comité de jumelage. C'est une question de communication. On imaginait que les 60 ans du jumelage nous permettraient de redonner un souffle à ce jumelage et à cette relation, c'est un peu raté pour l'instant, mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, évidemment. Il y a eu un renouvellement d'ailleurs, je crois que deux nouveaux membres ont rejoint le Comité au Conseil d'administration, un peu plus jeunes : un jeune retraité et un actif d'une quarantaine d'années, qui ont intégré avec des idées nouvelles et intéressantes. Donc, je pense que là, des choses peuvent arriver. Mais intégrer de vrais jeunes, excusez-moi pour les quarante ans, de vrais jeunes, c'est-à-dire des jeunes qui auraient entre quinze et vingt-cinq ans, ça serait une bonne chose, mais il y a des idées qui vont s'exprimer sur le sujet. »

Mme PILICHIEWICZ : « Par rapport au comité, n'importe quel Viroflaysien peut s'inscrire à l'association, et là, il y a quand même pas mal de jeunes, même s'ils ne sont pas au comité, qui sont rentrés dans l'association et qui travaillent aussi autour. Ces jeunes après, pourront un peu plus s'impliquer au niveau du bureau aussi. »

Mr LEBRUN : « Pas d'autres interventions ? Nous passons au vote de cette délibération. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention entre la Ville et le Comité de Jumelage de Viroflay et Amitiés internationales.

5 - ADHESION DE LA COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE AU SIGEIF

Mr LEBRUN : « C'est le genre de délibération dont je ne vais pas dire qu'elle ne sert à rien, je vais laisser Jane-Marie la présenter. »

Mme HERMANN : « Le SIGEIF en date du 14 décembre a accepté une nouvelle adhésion d'une ville du Val-de-Marne, qui est Ormesson-sur-Marne qui est une ville de 10 000 habitants et compte tenu du code général des collectivités territoriales, toutes les villes adhérentes au SIGEIF doivent, en Conseil municipal autoriser et valider cette adhésion. Donc je vous propose d'accepter dans le giron du SIGEIF la ville d'Ormesson-sur-Marne, ce qui portera à 186 le nombre de villes adhérentes à la compétence gaz et à 64 le nombre de villes adhérentes à la compétence électricité. »

Mr LEBRUN : « Et j'ajouterais avant que nous passions au vote que le SIGEIF va bientôt implanter sur Viroflay, les douze bornes de recharge électrique que nous lui avons demandées. Je crois que les travaux commencent d'ici quinze jours ou trois semaines. Pas de demande de parole pour Ormesson-sur-Marne ? Est-ce que vous savez où ça se trouve au fait ? »

Mme HERMANN : « À côté de Chennevières, pas très loin de Champigny. »

Mr LEBRUN : « Très bien, nous passons au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'admission de la commune d'Ormesson-sur-Marne au sein du SIGEIF.

Cette séance est terminée, nous avons pris le temps de débattre et je vous remercie de votre attention et je remercie le public qui a pu assister, on a commencé avec 30, on finit à 16 dans le public, dont moi, certainement... »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h50